

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 7^e SEANCE

2^e Séance du Mercredi 19 Avril 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ LA COMBE

1. — **Mise au point au sujet de votes** (p. 1241).
MM. Maujouián du Gasset, le président.
2. — **Politique générale.** — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 1241).
MM. Crépeau,
de Llpkowski,
Rigout,
Briane,
Pierret,
M^{me} Fost,
MM. Bouvard,
Schvartz.
Renvoi de la suite du débat.
3. — **Dépôt d'un projet de loi de programme adopté par le Sénat** (p. 1254).
4. — **Dépôt d'une proposition de loi modifiée par le Sénat** (p. 1254).
5. — **Ordre du jour** (p. 1254).

PRÉSIDENCE DE M. RENE LA COMBE,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

MISE AU POINT AU SUJET DE VOTES

M. le président. La parole est à M. Maujouián du Gasset.

M. Joseph-Henri Maujouián du Gasset. Monsieur le président, lors du débat d'hier sur le projet de loi autorisant l'augmentation de la quote-part de la France au Fonds monétaire international, j'ai été porté comme non votant, alors que, dans le scrutin n° 2, j'avais voté contre et que, dans le scrutin n° 3, j'avais voté pour. Je vous demande de m'en donner acte.

M. Alain Bonnet. C'est une erreur de la machine !

M. le président. Monsieur Maujouián du Gasset, nous vous donnons acte de votre observation.

— 2 —

POLITIQUE GÉNÉRALE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement.

La parole est à M. Crépeau.

M. Michel Crépeau. Monsieur le Premier ministre, pour inattendue qu'elle soit, votre victoire ne doit pas vous tromper. Ce qui la caractérise, à mon sens, c'est qu'elle n'a fondamentalement rien changé aux problèmes que la France connaît aujourd'hui : la crise économique continue, la crise politique aussi.

Bon nombre d'intervenants ont évoqué les problèmes économiques ; c'est d'un problème politique plus particulier que pour ma part, je voudrais vous entretenir.

La crise politique est générale. Elle se traduit un peu partout dans le monde par la montée de la violence et par le recul des libertés. Elle se traduit en France par un refus de l'exercice individuel et collectif des responsabilités, par une inadaptation de l'éducation et du langage, par un déphasage manifeste de l'ensemble des institutions par rapport à leurs missions et par rapport aux besoins réels du pays, par une aggravation des inégalités, non seulement des inégalités économiques et sociales, mais aussi des inégalités culturelles. Dans ce noir tableau qu'il nous faut bien dresser, nous constatons aussi un recul de l'institution parlementaire dans les pays mêmes qui l'ont vu naître. Ce n'est probablement pas là l'un des aspects les moins préoccupants de la crise de la démocratie.

C'est pourquoi je souhaiterais que, ce soir, en ce début de législature, nous nous interroguions ensemble, car ce débat nous concerne véritablement tous, la gauche comme la droite, le Gouvernement comme le Parlement. Et, dans ce domaine comme dans tout autre, nous devons être lucides, imaginatifs, responsables et, plus peut-être encore, audacieux.

Ce dialogue franc, complet, utile, reconnaissez, monsieur le Premier ministre, qu'il a bien mal commencé, comme a fort mal commencé, en vérité, cette législature elle-même.

A croire que, comme dans la tragédie antique, un dieu perfide et malicieux s'acharne à instruire les hommes du poids de la fatalité. Le sort n'a-l'il pas voulu que l'âge désigne pour introduire nos débats celui qui est le symbole même de l'absentéisme parlementaire et des liens toujours suspects entre le monde politique et le monde de l'argent ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.*)

Etrange spectacle aussi que celui de la majorité partagée en deux parties hostiles (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), tout démontrant que les deux héros s'étaient trompés de camp, s'étaient trompés de rôle et, à l'évidence, s'étaient trompés de langage.

Mais, après tout, cela n'est que la petite histoire...

M. Hector Rolland. Non, de la grande !

M. Michel Crépeau. ... qui amuse les chroniqueurs, nourrit les gazettes et divertit les salons.

De toute évidence, le vrai problème du Parlement est ailleurs : c'est celui de l'adaptation de l'institution parlementaire, née à la fin du siècle dernier, aux réalités de notre temps.

Or, malgré la volonté affirmée en maints endroits de créer les conditions d'un dialogue, d'une « dédramatisation » de la vie politique française, nous ne voyons rien apparaître qui témoigne d'autre chose que de velléité.

M. Hector Rolland. Vous refusez ce dialogue !

M. Henri Emmanuelli. Nous refusons la charité !

M. Michel Crépeau. J'ai même l'impression que nous avons reculé par rapport à la législature précédente.

M. Hector Rolland. Vous savez bien que vous refusez tout !

M. le président. Monsieur Rolland, vous n'avez pas la parole !

M. Michel Crépeau. Vous êtes peut-être, monsieur Rolland, l'illustration vivante de ce que je m'efforce d'expliquer.

M. Paul Balmigère. Très bien !

M. Hector Rolland. C'est nébuleux !

M. Michel Crépeau. Ce n'est évidemment pas la proposition d'abandonner à l'opposition une seule présidence de commission sur les six qui était susceptible de créer l'événement attendu.

Les parlementaires de l'opposition ne vous demandent pas la permission de présider une commission ; ils vous demandent les moyens de participer aux deux tâches qui correspondent normalement au rôle du Parlement : le contrôle budgétaire et le travail législatif.

D'abord, s'agissant du contrôle budgétaire, nous avons reculé...

M. Hector Rolland. Vous reculez toujours !

M. Michel Crépeau. ... par rapport à la législature précédente, puisque des rapports importants, sur le budget de la santé ou sur celui de la culture, par exemple, nous ont été retirés et que, globalement, le pourcentage de crédits budgétaires dont les parlementaires de l'opposition sont les rapporteurs a très largement diminué.

De même faut-il s'interroger sur le fait qu'aucun député de l'opposition ne soit chargé de rapport sur des projets de loi relatifs à la défense nationale. Y aurait-il donc deux catégories de parlementaires, ou deux catégories de Français, lorsqu'il s'agit de défendre la France ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Il en est de même pour l'exercice du pouvoir législatif.

L'ouverture d'un véritable dialogue ne consistait pas à nous proposer une seule présidence de commission ; elle viendrait bien davantage, par exemple, de l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de propositions de loi émanant de parlementaires de l'opposition. Personne n'ignore en effet, dans cette enceinte, que ces propositions de loi ne viennent pratiquement jamais en discussion ; et lorsque des propositions de loi intéressant tous les parlementaires sont déposées par l'opposition, elles sont immédiatement reprises dans des termes très voisins par des membres de la majorité qui procèdent ainsi à une sorte de contrefaçon. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.*)

M. Michel Crépeau. Mais tout cela, monsieur le Premier ministre, ne serait encore que gestes de bonne volonté. Si nous voulons permettre au Parlement de jouer vraiment son rôle, nous devons aller beaucoup plus loin dans la voie de changement.

Sans préjuger du grand choix qui s'imposera fatalement un jour entre le système présidentiel et le contrat de législature, je bornerai à cet égard mon propos à l'organisation même du travail parlementaire.

Pourquoi, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, les députés seraient-ils les seuls citoyens français à avoir le privilège de ne travailler que deux fois trois mois par an, mais à être systématiquement obligés de travailler la nuit ?

Sont-ce là les conditions d'un bon travail parlementaire ?

Ne provoquent-elles pas très largement l'absentéisme et ne nuisent-elles pas au prestige et au rôle du Parlement ?

Pourquoi ne pas envisager de modifier, d'adapter s'il le faut, les textes constitutionnels, le règlement ou les lois organiques qui sont à l'origine de cette situation ?

Pourquoi, à la fin du xx^e siècle, la vie parlementaire repose-t-elle sur la fiction du forum, qui impose la présence de 491 députés qui doivent théoriquement être présents pour voter un projet de loi, quelle qu'en soit l'importance, alors que seuls quelques-uns d'entre eux ont directement participé à son élaboration ?

Pourquoi aussi le cumul des mandats ?

N'y a-t-il pas beaucoup à revoir dans la séparation traditionnelle des domaines législatif et réglementaire ? Nous savons parfaitement que, par l'exercice excessif du pouvoir réglementaire, l'exécutif parvient bien souvent à paralyser l'application des textes que nous avons votés ; nous savons aussi que certains règlements font peser sur les libertés mêmes des Français des menaces beaucoup plus grandes que celles qui résultent de l'exercice du pouvoir législatif. Je n'en veux pour exemple que certains règlements d'urbanisme.

Tout cela est à revoir. Nous vivons sur des traditions respectables, certes, mais aussi sur des habitudes fâcheuses. Si nous voulons réellement que le Parlement redevienne ce lieu de grands débats dont notre pays tout entier a besoin, nous devons non seulement faire les uns et les autres un effort d'imagination pour améliorer les conditions de notre travail dans les circonstances actuelles, mais aussi voir plus loin, beaucoup plus loin.

Tout à l'heure, M. Michel Debré nous expliquait qu'après tout la France a successivement vécu sous différents régimes politiques, ce qui est rigoureusement exact. Mettre un terme au régime d'assemblée était peut-être souhaitable en 1958, monsieur le Premier ministre. Mais le moment n'est-il pas venu, vingt ans après, de se demander si l'on n'est pas allé trop loin, beaucoup trop loin ?

Un nouvel équilibre des institutions ne doit-il pas être recherché, d'abord pour leur assurer un meilleur fonctionnement, ensuite pour affirmer la liberté française. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Je voudrais, monsieur le Premier ministre...

Plusieurs députés socialistes. Mais où est donc la majorité ?

M. Hector Rolland. Elle se porte bien !

M. le président. M. de Lipkowski a seul la parole.

M. Jean de Lipkowski. Je voudrais vous dire, monsieur le Premier ministre, quand ces messieurs de l'opposition le permettront (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes*) que nous avons beaucoup apprécié la fermeté de vos propos sur l'indépendance nationale.

Votre action dans le domaine international, notamment au sein de la Commission européenne, nous a montré que votre approche concordait avec la nôtre. Nous ne vous ferons donc aucun procès d'intention, et notre soutien sera amical et massif, dans la mesure où votre action correspondra à vos affirmations si nettes sur le respect des grands principes auxquels nous sommes attachés.

Il ne s'agit pas pour la France de chercher à se singulariser à tout prix dans son comportement. L'éclat d'une politique ne se mesure pas à ses éclats. Certes, il convient de ne pas être inutilement abrupt; mais chaque fois que nos partenaires se réfugient dans les faux-semblants, n'hésitons pas à souligner l'écart qui existe entre leurs intentions et les réalités.

Ainsi, en va-t-il notamment pour l'Europe où nos partenaires préfèrent trop souvent le discours complaisant à l'action.

Nous vous connaissons suffisamment, monsieur le Premier ministre, pour savoir que vous saurez exposer les problèmes tels qu'ils sont et, quand les choses n'iront pas, le dire franchement.

Nous sommes allés récemment à Copenhague. Il s'y est produit, paraît-il, une prise de conscience européenne dans le domaine monétaire. Si c'est exact, voilà une bonne nouvelle! Il est grand temps, en effet, que l'Europe ait le courage de s'affirmer dans ce domaine essentiel. Mais un mécanisme permettant de créer une plus grande solidarité entre monnaies européennes a-t-il été alors envisagé?

Pouvez-vous, monsieur le Premier ministre, nous donner quelques indications à ce propos, encore que le domaine monétaire ne soit pas un sujet qui se prête aux confidences ou aux révélations?

Cela dit, la réussite du mécanisme technique envisagé, quel qu'il soit, dépendra en définitive d'une meilleure harmonisation des politiques économiques menées par les Européens. Chaque pays doit se rapprocher de l'autre en menant la politique nationale la plus rigoureuse possible. Une fois encore, il n'y aura de salut que par l'effort national de chacun, et aucun mécanisme ne pourra servir de substitut à cet effort.

On ne saurait opposer politique nationale et politique européenne. Se montrer bon Européen, c'est commencer par mener, sur le plan national, une politique économique rigoureuse et de nature, notamment, à réduire l'inflation.

Mais quels que soient les efforts que pourra faire l'Europe en ce domaine, elle ne pourra éviter une explication d'ensemble avec Washington sur le problème du dollar. On n'aura rien résolu tant que les Etats-Unis géreront leur économie d'une manière aussi irresponsable et laisseront s'effondrer le dollar au détriment de l'économie occidentale.

Cette explication doit porter notamment sur la manière dont les Américains utilisent la baisse du dollar dans la guerre commerciale internationale.

Des pays dont les exportations sont rendues plus difficiles sur le marché américain, tel le Japon, en viennent à déverser leur trop-plein sur l'Europe des Neuf, la plus perméable, qui devient ainsi une sorte de marché de rechange. Cela n'est pas admissible. Il ne faudrait pas qu'au nom de la liberté des échanges on nous incite à baisser encore et sans contrepartie le tarif extérieur commun alors que l'un des partenaires triche en utilisant les fluctuations de sa monnaie pour s'octroyer des avantages commerciaux.

Lors des négociations commerciales en cours, défendons donc vigoureusement la spécificité européenne et maintenons le tarif extérieur commun à un niveau suffisant.

La politique commerciale et douanière de l'Europe doit être fondée sur la réciprocité des avantages, ce qui implique l'application énergique de mesures de protection lorsque, faute de cette réciprocité, certains secteurs vitaux sont menacés. Je reprends votre heureuse formule, monsieur le Premier ministre: « Oui au libéralisme, non à ses excès. »

L'Europe européenne n'existe pas dans le domaine monétaire, mais ailleurs non plus. Si nous ne créons pas de solidarités nouvelles, toute réflexion sur le devenir de l'Europe sera un exercice théorique. Où sont ces politiques communes qui devaient renforcer la personnalité européenne?

A force de n'avoir ni politique énergétique ni politique industrielle communes dignes de ce nom, à force de laisser les Etats-Unis porter de mauvais coups aux industries de pointe des Etats membres de la Communauté, comme dans le domaine de l'aéronautique, nous mettons en cause l'existence même de l'Europe et son influence dans le monde.

Monsieur le Premier ministre, vous nous trouverez toujours à vos côtés pour faire progresser cette Europe-là, celle des réalités. Il faudra, pour cela, affronter les vrais problèmes, ce qui exclut naturellement de chercher refuge dans quelque habileté institutionnelle. Vous connaissant, nous savons que vous affronterez l'obstacle sans recourir à ce que j'appellerai l'illusion institutionnelle. Elle consiste à faire croire que si l'Europe ne progresse pas plus rapidement, c'est parce qu'elle ne dispose pas des institutions appropriées.

Dans l'Europe d'aujourd'hui, ce n'est pas l'institution qui fait défaut mais bien la volonté d'agir ensemble. Il n'y a pas de recette institutionnelle miracle, sachons-le. Il n'y a, à notre sens, rien à explorer dans cette voie. Nous avons créé le Conseil européen et nous avons bien fait. L'équilibre institutionnel est de nature confédérale. Il est satisfaisant. Restons-en là.

Cela veut dire que l'Assemblée européenne ne saurait, sans créer une crise majeure, outrepasser ses pouvoirs ou chercher à se transformer en constituante. Nous comptons sur vous, monsieur le Premier ministre, pour que soient respectés à cet égard les traités comme l'avis du Conseil constitutionnel.

Rien, dans ces perspectives européennes, n'autorise la France à renoncer à être elle-même.

A défaut d'une Europe européenne qui suppose volonté de puissance économique et d'indépendance politique, on risque hélas de déboucher sur l'Europe de l'alignement et du silence. Raison de plus pour ne pas nous enfermer dans des mécanismes qui aliènent notre liberté de parole et d'action.

Participer à un effort de solidarité européenne, à une communauté économique, à une construction confédérale n'est en rien contraire à notre volonté d'indépendance nationale. Je dirai même que, plus nous donnerons l'exemple d'une politique hardie et originale, plus nous aurons de chance d'entraîner à notre suite nos partenaires européens.

C'est pourquoi il ne faut pas que la politique de la France s'efface au profit d'une prétendue politique étrangère européenne qui n'existe pas. C'est pourtant ce qui s'est passé dans le cas du dialogue Nord-Sud.

Voilà une excellente initiative française due au chef de l'Etat qui avait, à fort juste titre, voulu que se noue le grand dialogue de notre temps, celui à travers lequel les pays riches et les pays pauvres préféreraient à la confrontation une conversation destinée à jeter les fondements d'un nouvel ordre économique mondial.

Les résultats ont été décevants. Pourquoi? Pour beaucoup de raisons. A l'époque, monsieur le Premier ministre, vous aviez analysé fort justement une d'entre elles en déclarant, phrase qui nous avait frappés: « Le problème du Nord-Sud, c'est une négociation sans objectif ». Vos objectifs étaient incertains et la volonté d'aboutir sur le plan politique n'existait pas du côté américain. Mais, surtout, la France, initiatrice du dialogue, n'a rien dit, ayant accepté une procédure qui la condamnait au silence.

Les Neuf avaient prétendu parler d'une seule voix au cours de ce dialogue. Ce fut une erreur: lorsqu'on a affaire à une Europe aussi divisée dans ses conceptions, prétendre parler d'une seule voix, c'est, en réalité, se résigner à ne pas parler du tout. Les Allemands et les Hollandais différaient dans leurs points de vue. Cette désunion condamnait l'Europe à la paralysie, c'est-à-dire au silence. C'est ce qui arriva. Pour s'être prêtée à cette formule irréaliste, la France perdit tout le bénéfice de l'initiative du dialogue et fut, elle aussi, condamnée à se taire. Si l'on relance le dialogue Nord-Sud, il faudra tenir compte de cette mauvaise expérience.

En matière de développement, sachons aussi que le tiers monde nous jugera beaucoup — vous l'avez indiqué — sur la qualité et l'ampleur de notre coopération avec l'Afrique à

laquelle nous relient tant de liens qui doivent rester privilégiés. Pouvons-nous impunément laisser se creuser l'écart entre nos promesses et nos actes? Notre budget de la coopération ne saurait sans dommage être réduit chaque année à la portion congrue. Nous sommes loin — et nous lui tournons même le dos — de l'objectif de 0,7 p. 100 promis d'ici à la fin de la décennie. Nous devons aussi discuter amicalement avec ces pays d'Afrique des problèmes posés par la division internationale du travail.

Je conclurai en évoquant deux pays où il est essentiel que notre politique étrangère reprenne l'initiative. Le premier est l'Algérie. L'initiative d'un rapprochement qui a été prise par le Président de la République dans son allocution télévisée du 14 février dernier, mérite notre soutien unanime.

L'Algérie a été une partie de nous-mêmes et nous avons tissé avec elle des liens exceptionnels. En dépit de tous les orages qui ont pu affecter les relations officielles, ces liens doivent être sauvegardés. C'est notre intérêt tout autant que celui de l'Algérie. Il est donc indispensable d'assainir, une fois pour toutes, l'ensemble de nos relations bilatérales. Trop de contentieux, trop de malentendus se sont accumulés depuis trois ans pour que nous ne décidions pas de repartir sur des bases entièrement nouvelles.

Tel est le sens que nous attribuons à l'initiative française à laquelle nous souhaitons naturellement un plein succès. Mais il ne doit pas y avoir d'ambiguïté : notre intérêt est d'améliorer nos relations avec l'Algérie, non de les réduire au plus petit commun dénominateur ni de les banaliser.

Une autre condition d'un rapprochement avec Alger est notre neutralité dans les conflits en cours dans la région. C'est d'ailleurs là une règle qui doit nous guider d'une manière générale dans nos rapports avec le tiers monde et le monde arabe. Si la France entend préserver une amitié globale avec ces pays, elle n'a pas à se mêler de leurs querelles intérieures et doit observer une neutralité absolue.

Le deuxième pays où nous nous sommes « manifestés » est le Liban.

La participation de la France à une force intérimaire des Nations Unies au Sud-Liban est une bonne initiative même si elle est risquée. Chacun des protagonistes va chercher à impliquer dans le conflit notre pays qui ne doit être ni pour l'une ni pour l'autre des factions en présence. Il faut nous en tenir strictement au mandat des Nations Unies. Nous sommes au service exclusif de la paix, laquelle passe par l'évacuation, le plus tôt possible et sans condition, de la portion du territoire libanais occupée. Restaurer la souveraineté libanaise dans cette province du sud est aussi notre mission. Mais cette province ne saurait servir de base d'agression contre qui que ce soit, c'est-à-dire contre Israël. En tout cas, maintenant que nous sommes sur le terrain, il nous faut nous donner tous les moyens de réussir.

Cette réussite est importante ; elle engage à terme le succès d'un règlement global au Moyen-Orient. Ce règlement est fondé sur l'idée de garantie. Si cette garantie-là échoue, elle frappera de précarité les autres garanties qui seraient envisagées dans le conflit.

J'ajoute qu'il ne suffit pas de participer à cette force pour en être quitte avec une politique française au Liban. Rien n'est résolu dans ce pays. Quelle est notre politique à l'égard des problèmes qui se posent, comme la coexistence des deux communautés? Monsieur le Premier ministre, nous devrions marquer, par un effort financier beaucoup plus conséquent en faveur de nos établissements culturels, la permanence de nos liens avec cet ami séculaire qui, dans la peine, continue à se tourner vers la France comme on se tourne vers la lumière. Il est des subsides parcimonieux qui ne correspondent pas à l'idée qu'on a du rayonnement de la France. Dans le cas présent, ce n'est pas seulement une question de rayonnement ; c'est aussi une question d'honneur.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le Premier ministre, vous avez indiqué que le Président de la République se rendrait à New York prochainement pour développer à la tribune des Nations Unies un plan de désarmement. On ne peut que s'en féliciter.

Dans un monde qui a accumulé, hélas ! l'équivalent de 400 milliards de tonnes d'explosifs, le désarmement est une affaire qui concerne le sort de l'humanité tout entière.

Mais ce sont surtout les problèmes nucléaires qui, à New York, intéressent la majorité des pays. Parmi ceux-ci certains ont un poids spécifique égal ou supérieur au nôtre et n'ont pourtant pas l'arme atomique. Ils nous posent inévitablement la question de la non-prolifération. Celle-ci débouche sur l'interdiction des expériences. Quelle sera notre position quand on nous posera la question de savoir si nous acceptons ou non de renoncer à ces expériences ?

Monsieur le Premier ministre, votre propos me permet de croire que nous sommes d'accord sur l'essentiel. Vous nous trouverez, en tout cas, résolument à vos côtés pour défendre une politique étrangère qui permette à la France de rester une nation aux mains libres, ce qui exclut tout renoncement comme tout alignement.

Une France aux mains libres, c'est l'intérêt du monde, dont la plupart des nations se refusent à être embrigadées sous la bannière de l'un ou l'autre des grands protecteurs.

Une France forte aux mains libres, c'est l'intérêt de la détente dont nous avons été les pionniers et dont vous avez parlé en termes excellents.

Une France aux mains libres, c'est l'intérêt de l'Europe où nos amis allemands eux-mêmes pensent notamment que la sauvegarde de la détente ne passe pas par une communauté à dominante allemande.

Une France aux mains libres, c'est enfin l'intérêt national. Vous savez bien que nous serons à vos côtés sans défaillance dès lors que l'intérêt national sera en jeu. A cette vocation, qui a toujours été la nôtre, nous ne faillirons pas. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Rigout.

M. Marcel Rigout. Monsieur le Premier ministre, pour souligner l'importance de notre agriculture, le Président de la République — modernisant le fameux « labourage et pâturage sont des deux mamelles de la France » de Sully — a affirmé à Vassy : c'est « le pétrole de la France ».

Je voudrais, dans mon intervention, montrer l'état de dégradation dans lequel votre politique a plongé cet important secteur d'activité.

Que pouvons-nous constater ?

En premier lieu, une baisse du revenu agricole depuis 1973. En 1974, moins 8 p. 100 ; en 1975, moins 4,3 p. 100 ; en 1976, moins 3,7 p. 100 ; en 1977, les chiffres optimistes avancés par votre gouvernement sont aujourd'hui corrigés en baisse. L'assemblée permanente des chambres d'agriculture estime qu'en 1977 ce sera la stagnation.

Les conséquences de cette dégradation sont nombreuses et d'une extrême gravité pour le présent et l'avenir.

Premièrement, les conditions de vie des travailleurs des campagnes s'aggravent ainsi que les disparités entre les différentes couches d'agriculteurs. Les petits et moyens paysans sont évidemment les plus touchés.

Deuxièmement, l'exode rural se poursuit et atteint des proportions telles que le renouvellement des forces actives de l'agriculture n'est plus assuré, notamment dans certaines régions défavorisées. Dans ces régions, le nombre des agriculteurs est insuffisant pour mettre en valeur et entretenir normalement l'espace naturel.

Troisièmement, les investissements agricoles productifs diminuent, tant au niveau budgétaire qu'au niveau des exploitations elles-mêmes, comme le montre la baisse du volume des achats d'engrais et de matériel agricole.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant de voir le volume de notre production agricole stagner depuis 1974.

Quatrièmement, la balance de notre commerce agro-alimentaire dont vous avez parlé, monsieur le Premier ministre, continue de se détériorer. L'excédent, qui était de 6 milliards de francs en 1974, est descendu à 4,3 milliards en 1975, à 3,3 milliards en 1976 et, en 1977, nous enregistrons, pour la première fois depuis six ans, un déficit de 3,8 milliards de francs.

Ce rapide bilan est sans appel. Il atteste, au-delà des mots et des promesses, que le « pétrole de la France » se porte plutôt mal.

En second lieu, je voudrais montrer que cette situation n'est pas fatale et qu'elle n'est pas consécutive seulement aux éléments climatiques défavorables que l'on a connus et qui sont si souvent invoqués.

En réalité, elle est le fruit, amer, d'une politique délibérée menée de concert par votre Gouvernement et les autorités communautaires. En la matière, vous laissez — et vous les y encouragez — les puissances industrielles et financières qui dominent l'amont et l'aval de notre agriculture opérer des ponctions toujours plus fortes sur le travail de nos producteurs. Là, le but est pleinement atteint.

C'est d'une gravité extrême quand on sait la richesse de notre territoire et les possibilités considérables qui, bien employées, devraient faire de notre agriculture un atout maître de notre économie.

Et je dois dire — ce sera ma troisième série de remarques — que les orientations qui se dégagent au plan européen n'annoncent pas le moindre redressement, bien au contraire.

Examinons d'abord les propositions de la commission de Bruxelles au sujet de la fixation des prix pour la prochaine campagne.

Etant donné que l'inflation n'a pas été jugulée — elle est toujours pratiquement à deux chiffres — l'augmentation dérisoire de 2 p. 100 qui est proposée nous prépare inévitablement une baisse du revenu paysan pour la cinquième année consécutive.

A l'insuffisance de ce relèvement des prix agricoles s'ajoutent les difficultés monétaires, ce qui me conduit évidemment à évoquer le fameux système des montants compensatoires.

Mis en place pour essayer de gommer artificiellement les effets des fluctuations des monnaies européennes, ce mécanisme non seulement a empêché notre agriculture de bénéficier de la dévaluation du franc pour ses exportations, mais il a créé des distorsions de concurrence contraires à ses intérêts.

Que se passe-t-il en fait ?

En raison de la dépréciation du franc, les agriculteurs français doivent payer au prix fort les matières premières importées dont ils ont besoin, alors que les agriculteurs des pays à monnaie forte paient moins cher le soja, le manioc ou le matériel qu'ils achètent.

De plus, ces montants compensatoires, qui coûtent très cher à la France, créent des situations inadmissibles pour certaines de nos productions.

Considérons deux exemples concrets.

D'abord celui de la production de viande porcine. Dans cette branche, vous le savez, notre pays est largement déficitaire. Il faudrait donc la développer. Or, nos éleveurs de porcs voient les cours descendre au-dessous des coûts de production car les importations en provenance des Pays-Bas et de la République fédérale d'Allemagne bénéficient de subventions pour entrer en France par le jeu des montants compensatoires. A partir de cette constatation, quel crédit accorder à vos promesses ?

Pour autre exemple, je prendrai celui de la taxe de corresponsabilité laitière.

Les autorités de Bruxelles et votre Gouvernement persistent à vouloir faire payer cette véritable dime à nos producteurs sous prétexte qu'il existerait des stocks importants. Cette taxe est donc d'autant plus injuste que les stocks n'existent vraiment qu'en République fédérale d'Allemagne où la position forte du deutschmark permet aux producteurs de transformer en lait, en gagnant de l'argent, le soja et le manioc achetés dans les pays tiers.

En définitive, ce sont les règles mêmes du Marché commun, telles qu'elles ont été définies par le traité de Rome, à savoir l'unicité des prix, la préférence communautaire, la solioarité financière et l'égalité de la concurrence, qui sont aujourd'hui constamment violées, et toujours au détriment des producteurs français.

Ce n'est pas tout : d'autres menaces pèsent encore sur eux.

Vous avez accepté, sous la pression de la Grande-Bretagne et de la République fédérale d'Allemagne, que la garantie des prix soit remise en cause par la limitation des interventions du F. E. O. G. A.

Tel est le cas, par exemple, des propositions qui tendent à supprimer l'intervention, d'une part, pour la poudre de lait pendant six mois l'hiver prochain ou, d'autre part, de manière permanente pour la viande bovine, si le prix de marché atteint 95 p. 100 du prix d'orientation.

Un autre danger se précise encore pour nos productions nationales : elles sont menacées par des importations en provenance, notamment, des pays tiers et des Etats-Unis, qui frappent depuis longtemps à la porte des Neuf.

C'est le cas pour l'élevage du mouton. En effet, il y a tout lieu d'être très inquiet en constatant l'insuffisance des garanties contenues dans le projet de règlement communautaire pour la viande ovine. Dans son état actuel, il sonnerait le glas de notre production ovine nationale en favorisant, entre autres les importations de moutons australiens et néo-zélandais.

C'est aussi le cas pour nos productions méridionales menacées par les projets d'élargissement du Marché commun.

Cet élargissement n'a pas d'autre but que de permettre au grand capital européen de développer ses bases dans les pays du pourtour de la Méditerranée afin de réaliser des profits plus élevés. Dans ce dessein, on veut faire place, sur nos marchés, aux productions agricoles de ces pays, en n'hésitant même pas à sacrifier toute l'agriculture méridionale et à déséquilibrer toute l'économie d'une région.

Songez à l'entrée chez nous du vin des pays qui entourent la Méditerranée, en particulier l'Espagne : cet exemple précis montre bien que vous êtes en train de préparer le terrain, si je puis dire, au projet que j'ai mentionné.

C'est bien votre Gouvernement qui a pris l'initiative de faire décider par les autorités de Bruxelles le « zonage » tendant à autoriser l'arrachage de 25 000 hectares de vigne dans le Languedoc.

Tout en frappant les viticulteurs, à l'évidence cette mesure prépare en même temps l'élargissement qui porterait un coup fatal à tout le vignoble français.

Ainsi que nous le voyons, cette situation et de telles orientations mettent en cause l'avenir.

Ce sont les conséquences de la politique menée depuis 1960 en vertu de lois d'orientation agricole qui prétendaient assurer aux agriculteurs la parité, à condition d'éliminer les exploitations considérées alors comme « non viables ».

Or, malgré le départ, depuis lors, de près de deux millions d'actifs agricoles et des efforts considérables d'investissement et de modernisation accomplis par les exploitants familiaux, la parité n'a pas été obtenue pour l'immense majorité de ceux qui restent. Au contraire. En dépit d'une intensification considérable de leur travail, ils ont vu leurs difficultés s'aggraver.

Le Président de la République a émis l'idée — toujours dans le discours de Vassy — d'une nouvelle loi d'orientation agricole. Vous en avez parlé cet après-midi dans votre déclaration, monsieur le Premier ministre.

Il faut changer, certes, une politique qui a fait la preuve de sa malhaisance et a conduit dans l'impasse actuelle. C'est pourquoi il ne s'agit pas de continuer dans la même voie comme le laissent supposer les orientations qui seraient proposées pour l'élaboration de la nouvelle loi-cadre.

En fait, vous ne vous êtes pas étendu sur ce sujet, traitant surtout du secteur agro-alimentaire, important, bien sûr. Par conséquent, nous attendons. Selon nous, et nous le demandons depuis longtemps, notamment par une proposition de loi-cadre déposée en 1976 sur le bureau de l'Assemblée nationale, il convient de donner à la France une politique radicalement nouvelle pour mettre fin au gâchis et au gaspillage économique et humain auquel nous assistons.

Si nous voulons que notre agriculture remplisse sa mission, une priorité est essentielle : il faut non seulement maintenir mais développer le potentiel productif de notre territoire agricole. C'est d'abord le moyen pour que les équilibres régionaux et écologiques soient maintenus. C'est aussi celui d'assurer l'approvisionnement alimentaire, en quantité et en qualité, de la nation. C'est encore celui d'assurer l'essor de nos exportations agro-alimentaires. Enfin, c'est le moyen d'assurer notre indépendance et de remplir nos devoirs de solidarité internationale.

Que faire pour aller dans cette voie ?

Trois grandes mesures s'imposent.

D'abord, garantir un revenu non seulement décent mais en progression aux exploitants familiaux par des prix correspondant aux charges de production, réduire celles-ci et améliorer les conditions de vie et de travail.

Ensuite, la politique agricole doit se donner les moyens de soustraire la terre à la spéculation, de consolider la propriété paysanne, d'aider au développement d'une production de qualité, de protéger la nature, l'espace rural et les sols, et de promouvoir le commerce extérieur agro-alimentaire de la France.

En outre, il convient de réviser la politique agricole européenne et, notamment, renégocier les règles du Marché commun afin d'obtenir que les principes fondamentaux qui ont présidé à son établissement ne soient pas constamment mis à mal.

La nécessité de cette nouvelle politique agricole ne doit pas nous faire oublier les mesures d'urgence qui s'imposent pour éviter que ne se dégrade encore plus la situation.

Il est indispensable d'obtenir une revalorisation substantielle des prix à Bruxelles, un réajustement du « franc vert » et une limitation des charges de production, afin de stopper la baisse du revenu paysan. L'effet de cette augmentation des prix agricoles pourrait être limité à la consommation par une baisse de la T. V. A. sur les produits alimentaires de grande consommation. Vous constatez que, nous aussi, nous voulons lutter efficacement contre l'inflation.

Dans le même temps, il est nécessaire de prendre des mesures pour éliminer dans les meilleurs délais les montants compensatoires monétaires.

Enfin, il faut s'opposer énergiquement à l'élargissement du Marché commun — dans les conditions actuelles, il constitue une menace grave pour nos agriculteurs méridionaux — ainsi qu'au projet de règlement ovin européen qui, en l'état, mettrait en péril toute notre production nationale.

En conclusion, les agriculteurs français peuvent compter sur les députés communistes. Nous sommes à leurs côtés.

Nous travaillerons, car c'est leur intérêt et celui du pays, à faire progresser encore notre projet qui consiste à donner à la France une grande agriculture, une agriculture forte, moderne et responsable, fondée sur l'exploitation familiale. (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur plusieurs bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Briane.

M. Jean Briane. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, s'il me fallait condenser en une formule, nécessairement schématique, la signification profonde du choix politique récemment manifesté par notre pays, je dirais que les Français se sont prononcés pour une société de responsabilité et de solidarité.

Responsabilité et solidarité sont les deux mots clés qui doivent orienter l'ensemble de notre action dans tous les domaines et il importe de poursuivre l'effort engagé au cours de ces dernières années.

Nul ne s'étonnera que je privilégie le domaine de la politique familiale à laquelle j'entends consacrer ce soir l'essentiel de mon intervention.

Cette politique s'est trouvée, bien légitimement, au cœur du récent débat politique. Nous assistons, en effet, à un renouvellement des idées sur la famille ainsi qu'à une prise de conscience de la place qu'occupe la cellule familiale au sein de notre société et de la mission éminente qu'elle y remplit.

Quelles que soient les mutations psycho-sociologiques et économiques qui bouleversent notre pays, la famille constitue tous jours, il faut le reconnaître, la trame essentielle du tissu social. Bien que ses missions traditionnelles se soient renouvelées, elle demeure toujours le cadre privilégié de l'épanouissement humain et de la formation de l'enfant. En elle se développe le germe de l'avenir social, économique et culturel de notre pays.

Dès lors, on comprend l'intérêt qui s'attache à la poursuite d'une politique globale de la famille, c'est-à-dire d'une politique où les intérêts familiaux loin d'être considérés comme le corollaire ou l'appendice de la politique économique et sociale s'inscrivent au cœur même de cette politique.

L'opinion publique a relevé avec intérêt la volonté du Gouvernement, et de sa majorité — elle est inscrite dans le programme de Blois — d'élever la politique familiale au rang des priorités pour les prochaines années. Cet après-midi encore, monsieur le Premier ministre, vous avez réaffirmé cette volonté.

Sans doute, doit-on objectivement reconnaître que l'acquis en la matière n'est pas négligeable. Notre pays peut s'enorgueillir de figurer parmi ceux qui consacrent une part substantielle de leur revenu national à la politique familiale. Des mesures récentes, comme l'institution du complément familial, le revenu garanti pour les mères isolées ou la revalorisation des prestations familiales, ont apporté des améliorations sensibles.

Cependant celles-ci ne doivent pas dissimuler les imperfections de notre système et les progrès qui restent à accomplir. Quelle part entendons-nous prélever sur notre revenu national en faveur de cette fraction de la population en devenir que sont les enfants, aujourd'hui à la charge des familles? Quelle part de notre revenu national allons-nous affecter à la compensation des charges familiales?

Le début d'une législature offre un moment privilégié pour établir un bilan et dessiner des perspectives.

Le temps me semble venu de repenser notre politique familiale à la lumière de principes simples mais qui se sont sensiblement altérés les années passant.

Le fondement de la politique familiale doit demeurer la compensation des charges que font supporter aux parents l'entretien et l'éducation de leurs enfants. Il importe que la présence d'un enfant au foyer ne soit pas ressentie comme une pénalisation ou un handicap qui grève le niveau de vie de la famille.

La politique familiale doit traduire une solidarité effective entre, d'un côté, les familles qui acceptent la responsabilité et la charge d'un enfant et, de l'autre, l'ensemble de la communauté nationale.

Néanmoins, nous le savons aussi, la compensation doit avoir des limites et laisser les parents assumer leur part de responsabilité et d'effort.

Sans doute, parallèlement, un effort de redistribution des revenus doit-il se poursuivre pour tempérer les inégalités trop évidentes qui subsistent dans notre pays. Toutefois, cette redistribution ne relève pas de la politique familiale, mais de la politique fiscale. C'est à l'impôt d'assurer l'indispensable effet sélectif et redistributif et, par là même, une solidarité entre les familles aisées et celles qui le sont moins, entre ceux qui n'ont pas d'enfant et ceux qui en ont la charge.

L'altération de ces principes de base a entraîné un dérapage progressif de notre politique familiale, qui s'est traduit par la multiplication de prestations affectées tendant à prendre en compte les difficultés catégorielles des familles pour résoudre, par exemple, les problèmes du logement ou de la rentrée scolaire.

Il s'est manifesté aussi par l'institution d'allocations dont le versement est soumis à des conditions de ressources. Lors des récents débats sur le complément familial, nombre d'intervenants ont souligné les effets pervers de ces seuils accompagnés de mécanismes d'admission et d'exclusion aux réactions brutales, donc facteurs de distorsions injustifiées.

Il ne faut pas que la politique familiale se dilue dans une politique d'aide sociale, d'aucuns diraient d'assistance.

L'aspiration à la responsabilité et à la solidarité que j'évoquais au début de mon propos entraîne le refus de toute politique d'assistance. La contrepartie de la liberté c'est le risque, et il importe que chacun puisse assumer pleinement les conséquences de ses initiatives sans qu'une prise en charge légitime par la collectivité atténue sa capacité de choix et son sens de la responsabilité.

Pour échapper à cette tentation, il importe, me semble-t-il, de réorienter notre politique familiale à partir de critères précis et objectifs.

Nous proposons une voie de recherche qui mérite d'être explorée. La compensation des charges pourrait s'appuyer sur le calcul du « coût réel de l'enfant », variant selon les tranches d'âges et intégrant à la fois les dépenses de consommation supportées par les parents et la valeur économique de leur mission éducative, tout particulièrement de la présence éventuelle de l'un des conjoints au foyer.

Ce critère objectif servirait de fondement à une politique de compensation des charges orientées selon trois axes : prestations en espèces, mesures fiscales et équipements.

Il permettrait en particulier d'instituer une prestation familiale unique aux conditions d'attribution simplifiées qui serait en quelque sorte un revenu familial garanti.

Alors, pourrait être abordé globalement le problème de la fiscalité des familles et étudiée en particulier la possibilité de substituer une intégration des prestations familiales dans l'assiette de l'impôt sur le revenu, au système actuel de prestations accordées sous conditions de ressources.

Ces perspectives, brièvement retracées, mais qui méritent d'être approfondies, présentent, me semble-t-il, l'intérêt de la simplification, de l'efficacité et de l'équité.

Une telle démarche faciliterait en outre l'appréciation de la part du revenu national que notre pays consacre d'ores et déjà aux familles et celle qu'il entend dégager au cours des prochaines années dans le respect des grands équilibres économiques.

Il s'agit en effet de préciser la part des prélèvements sociaux et fiscaux qui peut être raisonnablement consacrée au financement de la politique familiale.

Les familles sont attachées à une situation économique saine parce qu'elles se savent les plus vulnérables à l'inflation, compte tenu des charges qui leur incombent.

Le développement social et économique de notre pays, son rayonnement dans la communauté internationale reposent sur l'effort d'investissement qu'il accepte de consacrer aujourd'hui à la formation des jeunes générations.

Les perspectives démographiques sont là pour nous rappeler les risques qui pèsent sur une nation guettée par le vieillissement.

Certes, il ne suffira jamais d'accentuer simplement l'efficacité des mesures pécuniaires de compensation des charges pour atteindre une situation redevenue durablement positive.

La France n'échappe pas au phénomène constaté dans le monde qui se traduit par une diminution du taux de renouvellement de la population au fur et à mesure de l'augmentation du niveau de vie et du mieux-être. Je ne puis ici analyser les causes de ce phénomène, mais nous ne pouvons pas ne pas nous en inquiéter.

D'autres éléments sont en cause, qu'il s'agisse, par exemple, du logement ou des équipements collectifs et plus généralement de tout ce qui modèle le cadre de vie et l'environnement social dans lequel évoluent les familles.

Mais on ne peut non plus taire la situation de l'emploi, cruellement ressentie par les parents — et les futurs parents — comme une hantise permanente.

Et comment négliger aussi tout ce qui, ici et là, restreint et détériore l'espérance, en accentuant un climat d'insécurité matérielle, psychologique et morale. Il faut absolument affermir la conviction très profonde des parents pour qu'ils soient confortés dans leur mission éducative. C'est donc bien d'une manière globale que doit se poursuivre la saisie politique des réalités familiales.

On mesure donc, dans cette perspective, l'importance qu'il convient d'attacher à une politique qui donne aux familles les moyens de mener à bien leur mission et favorise dans tous les domaines leur épanouissement.

Je souhaite que le Gouvernement, en liaison étroite avec le Parlement, et en concertation avec les organisations responsables, définisse ainsi clairement un programme cohérent et efficace, qui loin de la démagogie et de l'irréalisme, permette d'aborder l'ensemble de la réalité familiale sous tous ses aspects.

L'article 15 de la loi instituant le complément familial prévoit la mise en œuvre d'une étude sur les orientations d'une politique globale de la famille. Je sais pouvoir compter sur votre détermination et sur celle de votre gouvernement pour que cette étude donne au Parlement tous les éléments d'appréciation et lui permette ainsi de dégager les lignes de force de cette politique à laquelle nous sommes particulièrement attachés, une politique qui réponde aux aspirations de solidarité et de responsabilité qui ont été énoncées.

Peut-être, monsieur le Premier ministre, serait-il utile d'engager au Parlement un débat sur la politique familiale afin d'approfondir notre réflexion et de fixer nos choix pour l'avenir dans le prolongement des actions d'ores et déjà inscrites dans le programme de Blois.

Les familles attendent, dans tous les domaines, une meilleure prise en compte des réalités, des problèmes et des responsabilités auxquels elles sont quotidiennement affrontées.

Ne pas accepter maintenant de faire tout ce qui est possible, de le faire en fonction des réalités nous conduirait demain, je le crains, à regretter nos erreurs et nos insuffisances.

L'intérêt et le bonheur des personnes sont effectivement en cause, mais l'intérêt et l'avenir du pays tout entier sont aussi en jeu. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Pierret.

M. Christian Pierret. Monsieur le président, mesdames, messieurs, c'est un peu un symbole que nous soyons bientôt en mai 1978. Votre déclaration de politique générale, monsieur le Premier ministre, prend place en effet dix ans après les événements qui ont fait dire que rien ne serait jamais plus comme avant. Or, tout à l'heure, vous avez affirmé : « L'horizon s'est éclairci. »

Je crois pour ma part que la réalité économique, si elle est différente de celle d'il y a dix ans, ne s'est en rien éclaircie : 1 479 000 chômeurs, comme l'indiquait la presse quotidienne aujourd'hui même, une inflation de 9 p. 100 par an, une augmentation du nombre des disparitions d'entreprises de 26 p. 100 en mars 1978 par rapport à mars 1977. Oui, la réalité est différente, mais elle s'est profondément aggravée, en particulier au cours de ces trois dernières années.

A cet égard, monsieur le Premier ministre, je vous parlerai de la situation de la jeunesse, cette jeunesse qui a espéré, qui a cru qu'elle pourrait dire son mot, qui n'a trouvé depuis dix ans en réponse qu'une société qui se ferme devant elle...

M. Roger Corrèze. Mais ils ont voté, les jeunes !

M. Christian Pierret. ... qui l'exclut, qui, parfois, la marginalise, qui la pousse souvent au désespoir. Cette jeunesse-là, monsieur le Premier ministre, a cru qu'elle pouvait être entendue, voire écoutée, même par votre Gouvernement. Elle n'a reçu pour toute réponse que des paroles apaisantes, des déclarations télévisées, des démonstrations de bonnes intentions publicitaires. N'est-ce pas le chef de l'Etat lui-même qui, recevant des jeunes au palais de l'Élysée, déclarait le 13 février dernier : « La jeunesse est heureuse dans sa très grande majorité » ?

Or la réalité me paraît différente, monsieur le Premier ministre. Cette jeunesse est frappée de plein fouet par la crise actuelle, par le chômage — 409 200 jeunes de moins de vingt-cinq ans sont, à cette heure-ci, à la recherche d'un emploi — par la déqualification du travail, même pour les diplômés, par les salaires trop bas, par les difficultés des jeunes ménages, par un S.M.I.C. trop faible, par une situation salariale qui fait que, dans les industries textiles de mon département, après vingt-cinq ans de carrière, de bons et loyaux services dans une même entreprise, on peut encore gagner 1 852 francs par mois, par des crises qui s'annoncent tant en ce qui concerne les conditions de travail, curieusement absentes de vos préoccupations, que la situation des femmes.

Il est bien d'avoir des femmes ministres mais cela ne suffit pas. Il faudrait surtout améliorer nettement la condition des femmes au travail et dans la société.

La crise frappe les jeunes aussi sur le plan culturel. En témoignent la misère des programmes de télévision où la série américaine répétitive remplace la création culturelle, l'absence d'équipements socio-culturels et de crédits de fonctionnement, le refus d'envisager à fond les problèmes d'animation...

M. Jean Bonhomme. Mais oui, mais oui !

M. Christian Pierret. Le budget de la culture ne représente que 0,32 p. 100 du revenu de la France...

M. Jean Bonhomme. C'est original !

M. Christian Pierret. Le budget de la jeunesse et des sports ne représente que 0,49 p. 100 du budget de la France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Roger Corrèze. Non 0,70 p. 100 !

M. Jean Bonhomme. Comme c'est original !

M. Christian Pierret. Si je suis si peu original que cela, je me demande pourquoi, mes chers collègues, votre groupe ne s'est pas penché plus tôt sur ces questions. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

La misère des associations doit aussi être dénoncée.

Mais la situation profonde de la jeunesse dépasse ce simple constat chiffré. Les jeunes se posent ces questions fondamentales : Pourquoi, comment travailler ? Que produire ? Comment produire ? Comment faire en sorte que chacun et chacune puisse mieux décider de son sort ? Comment contribuer à résoudre les grands problèmes de civilisation ?

M. Jean Bonhomme. Quel catéchisme !

M. Christian Pierret. La jeunesse s'interroge aussi sur la nature de l'industrialisation, sur l'évolution des ressources naturelles, sur l'équilibre de la nature. Elle attend, ou plutôt elle exige des objectifs, des buts mobilisateurs. Elle exige que la société française, dont vous détenez les rênes, suscite, par le souffle collectif qu'on pourrait lui imprimer, de l'enthousiasme, celui de vivre ensemble, de construire en commun un autre avenir, de travailler non pour le profit des monopoles mais pour le bien du plus grand nombre.

En un mot, la jeunesse et les travailleurs attendent, mais peut-être pas de vous, que le « grand dessein national » auquel vous faisiez référence cet après-midi, monsieur le Premier ministre, se réalise à son profit et au profit du plus grand nombre. Mais, dans votre déclaration, il n'y a point eu de grand dessein.

Vous proposez, et je me permets de vous citer : « de poursuivre, de maintenir, de continuer ». En réalité, vous avez peur du changement. Vous renoncez même aux faux-semblants dont vous aviez fait vos chevaux de bataille pendant la campagne électorale. Ainsi, vous n'avez cité tout à l'heure qu'une fois ce qu'il est convenu d'appeler, « le programme de Blois ».

La situation de la jeunesse, c'est aussi celle de votre pacte national pour l'emploi.

Or, 400 000 jeunes sont en chômage. Une déclaration récente de M. Yvon Chotard du C. N. P. F. reconnaissait que, sur les 500 000 postes offerts, 225 000 jeunes seulement seront engagés de façon définitive.

Que comptez-vous faire, monsieur le Premier ministre, dans les prochaines semaines pour que les 225 000 jeunes qui n'auront pas trouvé d'emploi au terme des stages et des différentes mesures prévues par le pacte national pour l'emploi puissent quand même vivre correctement, au regard des études qu'ils ont accomplies et de leur qualification. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Si l'emploi des jeunes reste pour le Gouvernement la priorité, prenez-vous en matière de travail manuel des mesures qui ne soient pas dérisoires et qui soient autre chose que de la poudre aux yeux ?

Expliquez-vous ce que signifie pour vous cette fameuse mobilité du travail qui, en réalité, asservit la main-d'œuvre et les salariés à une politique qui n'est pas la leur ?

Permettez-vous que la réforme de l'enseignement dite « réforme Haby », soit autre chose qu'un lent mais sûr asservissement de l'éducation nationale au patronat ?

M. Jean Delaneau. C'est du mauvais Zola !

M. Christian Pierret. Permettez-vous que l'inégalité sociale continue à s'aggraver et que le désintérêt que manifeste le Gouvernement depuis des années et des années pour l'enseignement technique se poursuive ?

Ferez-vous autre chose que de désigner une « Madame drogue », un « Monsieur sécurité routière », une « Madame consommation », une « Madame tourisme », un « Monsieur mobilier urbain », une « Madame prostitution », ou encore d'établir un rapport sur la violence ? Est-ce ainsi que vous comptez satisfaire les légitimes aspirations des jeunes ?

Il ne suffit pas de créer des commissions ; il ne suffit pas d'annoncer des mosaïques d'intention. Il faut changer de politique.

M. René Feit. Il n'y a qu'à !

M. Christian Pierret. Il faudrait aussi changer de logique économique.

M. René Feit. Vous n'avez pas le monopole de la jeunesse !

M. Christian Pierret. Votre politique économique pourrait se résumer en un simple laisser-faire, laisser-passer, si elle n'était assortie de votre part d'un brevet d'autosatisfaction, puisque vous déclariez tout à l'heure : « La France est profondément transformée et modernisée. »

En réalité, vous acceptez la division internationale du travail. M. Debré l'affirmait tout à l'heure, et pourtant il appartient à votre majorité.

M. Roger Corrèze. C'est un bon modèle !

M. Christian Pierret. Vous acceptez que la France ne soit plus titulaire dans cinq ou dix ans que d'une dizaine de créneaux industriels. Vous acceptez en réalité l'abandon d'une politique industrielle et économique véritable. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Vous acceptez la mainmise des multinationales. Votre politique de liberté des prix, dont vous avez fait l'alpha et l'omega de votre discours, c'est la politique des multinationales, c'est la politique qui videra nos régions, la Lorraine en particulier, de leurs industries. (Protestations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

C'est la politique qui a consisté à dire tout à l'heure que les installations industrielles que vous jugez, vous, sans avenir sont condamnées et doivent être remplacées, c'est-à-dire, pour parler clair, que le textile, les constructions navales et beaucoup d'autres industries sont condamnées par l'action de votre Gouvernement, alors que ce sont des secteurs industriels essentiels pour l'emploi des jeunes, essentiels pour le développement économique de la nation, essentiels si l'on veut que la France reste dans le peloton des nations industrielles développées.

La même politique et la même logique vous conduisent à refuser la relance par la consommation populaire et à parler de la loi de l'effort. Mais on ne peut demander à des gens que l'on exclud du pouvoir et des décisions de consentir des efforts.

Nous attendions que vous annonciez plus ; nous attendions que vous annonciez une véritable politique économique et sociale. Mais votre politique économique et sociale est prisonnière des intérêts qu'elle défend ; elle est prisonnière du système de l'injustice et de l'inégalité qui conduira toujours à l'aggravation de la crise — et j'appelle, monsieur le Premier ministre, votre attention et celle de votre Gouvernement sur ce point — à toujours plus d'incompréhension entre la jeunesse et vous.

M. Roger Corrèze. C'est original !

M. Christian Pierret. Vous offrez comme perspective aux jeunes de faciliter leur installation à leur compte. J'ai le regret de vous dire, monsieur le Premier ministre, que ce n'est pas une mesure nouvelle.

Vous avez instauré, il y a quelques mois, à titre confidentiel, un livret d'épargne manuelle...

M. Jean Delaneau. Parce que vous croyez que ce que vous dites est nouveau ?

M. Christian Pierret. Laissez-moi parler ; je n'ai interrompu personne !

Le livret d'épargne manuelle ne peut, en réalité, toucher qu'une poignée de bénéficiaires.

Les mécanismes que vous avez envisagés pour faciliter la création d'entreprises ne concernent qu'une infime minorité de personnes. Ce n'est pas dans cette direction qu'il faudrait agir mais dans celle qui assurerait à chaque jeune travailleur ou travailleuse les moyens normaux d'une existence plus heureuse. Il faut augmenter de façon prioritaire les bas salaires, en particulier le S. M. I. C., non par un simple coup de pouce mais en les mettant au niveau des types de revenus comparables qui sont en vigueur dans les autres pays européens, par exemple en Allemagne et aux Pays-Bas.

Les trois augmentations que vous avez annoncées tout à l'heure ne sont pas chiffrées et laissent les travailleurs concernés dans une grande incertitude. Il faudrait également réduire la durée hebdomadaire du travail, fixer la retraite à soixante ans, et élaborer une législation plus audacieuse, plus novatrice, en ce qui concerne les travaux pénibles, le travail de nuit, et plus généralement les conditions réelles de travail.

Monsieur le Premier ministre, pourquoi n'avez-vous pas prévu dans ce programme de présentation des mesures en ce qui concerne les conditions de travail et une réforme démocratique de l'entreprise ? Il y a quelque temps, le rapport Sudreau a été publié. Pourquoi n'a-t-il pas été appliqué ?

M. Jean-Marie Daillet. Vous n'avez pas écouté !

M. Christian Pierret. Et pourtant il aurait fallu, dès sa publication, aller bien au-delà dans la réforme de l'entreprise. Il aurait fallu, et il faudrait aujourd'hui, aller vers une aide réelle aux jeunes ménages, accroître l'effort budgétaire en faveur des équipements socio-éducatifs et culturels, mettre en œuvre une réforme démocratique du système éducatif, primaire, secondaire, technique et supérieur qui alle, j'ai le regret de vous l'annoncer, exactement à l'opposé de la réforme Haby. Monsieur le Premier ministre, la société française d'aujourd'hui a besoin d'audace. Comme M. Debré vous y exhortait tout à l'heure, au nom d'une partie de votre majorité, il vous faudrait annoncer et avancer des choix clairs, il vous faudrait une politique d'ensemble cohérente.

Mais, sur ce point, la déclaration du Gouvernement ne contient rien, en particulier vis-à-vis des jeunes. Après avoir trompé une fois de plus l'opinion publique... (Exclamations sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jean-Marie Daillet. Qui la trompe ?

M. Christian Pierret. ...sur votre prétendue politique d'ouverture dans le fonctionnement du Parlement, votre seule audace est aujourd'hui d'oser continuer la politique que vous suivez depuis plusieurs années.

M. Jean-Marie Daillet. Elle a été approuvée.

M. Christian Pierret. Mais méfiez-vous ! la jeunesse est impatiente et l'avenir de votre Gouvernement sera d'autant plus difficile que vous continuerez à prôner le mépris et à refuser de tenir compte du cri d'espoir des nouvelles générations. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme Fost.

Mme Paulette Fost. Mesdames, messieurs, un journaliste interroge : « Que vont apporter les nouveaux élus, les jeunes, à l'Assemblée nationale ? Un sang neuf va-t-il donner vie à cette cohabitation raisonnable dont on parle tant ? »

M. Michel Noir. Oh oui !

Mme Paulette Fost. Un journaliste déçu, semble-t-il, de s'entendre répondre : « Avec cette majorité, les problèmes demeurent. L'austérité, même si elle prend le nom d'assainissement économique, reste l'axe essentiel de la politique gouvernementale — évidemment pas pour M. Ambroise Roux, qui se félicite d'avoir augmenté les profits, avoués, de la C. G. E. de 25 p. 100 en un an, de 806 millions de francs l'année précédente à un milliard en 1977. Un chiffre d'affaires de 32 milliards de francs ! Donc pas d'austérité de ce côté-là, mais pour tous ceux qui font la richesse de M. Ambroise Roux et de ses semblables. »

« Mais madame, poursuit le journaliste, nous ne sommes plus en campagne électorale. »

Autrement dit, comme nous invitait à le faire ici même quelqu'un de la majorité : « Changez de langage. »

J'imagine la suite : « Promettez, faites comme nous. Promettez, cela ne coûte pas cher ! »

Eh bien ! non, décidément, les communistes n'ont pas deux langages. Il n'existe pas trente-six remèdes pour guérir le même mal. (Interruptions sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Dites-moi, monsieur le président, est-ce que le règlement ne prévoit pas que les débats doivent se dérouler dans la correction ? (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. Paul Balmigère. Bravo !

Mme Paulette Fost. Et même si, ne pouvant rester totalement sourds à la volonté de changement clairement exprimée par quinze millions de Français, quelques ajustements sont prévus, ces concessions ne mettront pas en cause l'essentiel : les privilèges des grandes sociétés. C'est-à-dire, en clair, que vont se poursuivre la flambée des prix, les énormes gains industriels et humains, le chômage, une économie livrée à l'étranger, etc.

Ce tableau n'est pas sorti de l'imagination des communistes. Cette situation est vécue concrètement par des millions de gens. Un nombre de plus en plus important d'entre eux ne se résignent pas. Cela ne tient pas non plus au discours électoral, mais, tout simplement, à une réalité dont je peux témoigner : le 4 avril dernier, des délégations de travailleurs d'entreprises touchées par les licenciements sont venues, ici même, dire leur préoccupation et faire connaître leur volonté d'aboutir à des négociations, à des solutions possibles.

Notre groupe communiste les a entendus, du moins leurs représentants, car « l'ouverture sociale » est si forte que ceux qui veulent s'exprimer sans esquiver la vérité doivent se tenir à distance du Palais-Bourbon ! C'est l'ouverture sociale en liberté surveillée.

Quoi qu'il en soit, nous avons entendu, nous, communistes, la vérité. Il y avait là, représentés, les professions durement touchées : la métallurgie, le textile, l'habillement, le papier-carton. Il y avait ceux de Rhône-Poulenc, de Cazeneuve, de la S. N. I. A. S., de Dantzer, de Chaix, de Néogravure, des noms connus par de longs mois de lutte courageuse contre le chômage, contre les gaspillages, et des noms moins connus — Meci, Soplec, Barast et bien d'autres, vivant la même angoissante question de l'emploi, mais aussi témoignant de la même volonté de parvenir à une solution.

Ils étaient là, échangeant entre eux les expériences, encouragés par l'annonce d'une victoire dans une entreprise — la réintégration de quinze travailleurs obtenue et l'augmentation des salaires — prenant en même temps conscience qu'aucun, parmi eux, ne se trouvait isolé face à l'étendue et à la gravité du problème posé, puisant dans leur rassemblement une force nouvelle pour leur lutte unie dont ils ne se cachaient pas la difficulté, mais dont l'impérieuse nécessité leur était confirmée et peut-être, pour un certain nombre, révélée.

Ceux de Rhône-Poulenc-Textile, à Péage-de-Roussillon, la seule entreprise à fabriquer en France du fil acétate, actuellement importé de l'étranger, avec les 356 licenciements annoncés par M. Beullac, occupent, depuis plus de dix-huit mois, leur usine pour exiger son redémarrage. Ils sont aujourd'hui les frères les plus proches des 1 200 ouvriers des Ateliers roannais de constructions textiles, qui se sont résolus, eux aussi, à occuper leur usine en réponse à la décision de Rhône-Poulenc de commander en Angleterre les métiers à tisser qui figuraient au cœur du plan de redressement de leur société.

Le Gouvernement continuera-t-il de cantonner les entreprises de liquidation de l'industrie textile par Rhône-Poulenc, par Boussac ou encore par le groupe France J.-B. Martin, le plus important producteur de velours dans le pays, sacrifié au profit des monopoles canadiens et du Mexique, comme est sacrifié le fil acétate au profit des monopoles d'Amérique latine et de Thaïlande ?

C'est la question posée par les travailleurs de ces entreprises. Comme ceux de Cazeneuve, ils demandent l'ouverture immédiate de négociations, pour ne pas finir comme les travailleurs de l'entreprise fabricant les presses Bliss, bien connues pour leur qualité, bradées aux Américains, puisque Citroën commande maintenant ce matériel aux Etats-Unis : plusieurs milliards d'investissements récents sont ainsi jetés au rebut !

Mais peut-être M. le Premier ministre considère-t-il que la machine-outil en France n'est pas une industrie d'avenir ? C'est du moins ce qui ressort de son exposé. Les travailleurs jugeront !

Et le livre, l'imprimerie, la presse... Il faudrait des heures pour relater les suites dramatiques données aux rapports gouvernementaux, unanimes pour conclure à la suppression de milliers d'emplois dans l'imprimerie. Il faudrait des heures pour dire

combien de fois, en vingt-sept mois d'occupation, les travailleurs de Chaix, par exemple, ont frappé aux portes des différents ministères, propositions en main, sans être, jusqu'à maintenant, entendus.

Que compte faire le Gouvernement pour « rapatrier » les travaux effectués à l'étranger, pour que soient pris en considération les problèmes des taxes, des avantages fiscaux, réduit le nombre des heures de travail, abaissé l'âge de la retraite, bref, pour que cessent des situations qui, à Chaix et dans les usines occupées, créent des difficultés humaines, individuelles et familiales douloureuses et mutilantes pour ces hommes et ces femmes, malgré leur courage et leur détermination ?

Que compte faire le Gouvernement pour répondre aux inquiétudes des travailleurs de France-Soir et du Figaro pour les assurer du respect des constats de discussion, constats qui prévoient le regroupement de ces deux journaux au sein d'une même entreprise de presse sans abandon des anciennes structures pour une partie de l'activité.

Et que vont devenir les travailleurs et les travailleuses de ces innombrables petites entreprises en détresse, comme Barast, petite unité pour la broche et la reliure, employant surtout des femmes, partout les premières victimes des licenciements et des dégraissages d'entreprises ?

Voilà quelques exemples précis traduisant dans le concret ce que ne laissent pas toujours apparaître les chiffres, dans leur froideur, des chiffres qu'il faut maintenant citer en n'oubliant pas ce qu'ils recouvrent de difficultés pour des femmes et des hommes et d'innombrables jeunes qui ne sauraient admettre que l'on mette sans cesse au futur l'expression : chercher des solutions à leurs problèmes.

C'est ce que vous avez fait, monsieur le Premier ministre, après avoir précisé toutefois qu'il n'y avait pas d'autre loi que la loi de l'effort » et désigné ceux par qui l'effort devait être accompli, lorsque, marquant la volonté gouvernementale de remettre les affaires en ordre, vous avez pris comme référence pour le début de cette remise en ordre la fin de 1976. C'est qu'en effet il y avait alors moins de chômeurs que maintenant : curieuse remise en ordre qui préconise de nouveaux efforts pour ceux qui n'en peuvent déjà plus, et libère une quantité impressionnante de cadeaux pour les nantis !

Revenons au chiffres, ignorés semble-t-il du Premier ministre. L'indice de février enregistre une hausse du chômage de 1,8 p. 100 et celui de mars, une hausse de 2,7 p. 100. Il atteint tous les secteurs et toutes les régions comme en ont témoigné, par exemple, les représentants des travailleurs de la région parisienne le 4 avril.

Depuis le mois de janvier 1978, d'après une enquête menée sur vingt départements, plus de 1 100 entreprises ont soit fermé, soit licencié, soit annoncé des licenciements.

Des exemples ? Les 16 000 suppressions supplémentaires d'emplois prévues dans la sidérurgie. M. Ballanger le rappelait : la Lorraine crie grâce. Dans les Vosges, les quatre usines Boussac, menacées de fermeture, sacrifiant au plan européen qui exige la suppression de 20 p. 100 des capacités de production, mesure qui touche 2 000 emplois. Entre 1970 et cette année, 120 000 auront été supprimés dans le textile et l'habillement en France.

Le bradage d'usines modernes comme à Péage-de-Roussillon, dont je parlais tout à l'heure, vient ajouter au désarroi des 20 000 habitants de l'agglomération, parmi lesquels 1 000 chômeurs, et de nombreux salariés contraints d'aller chercher du travail ailleurs.

Là aussi, les femmes sont les premières victimes. Discrimination isolée ? Non. Témoin, cette lutte de plusieurs mois de certaines de travailleuses délibérément sacrifiées par les pouvoirs publics et le patronat dans une entreprise de Bordeaux.

Le développement de la pratique des contrats de durée déterminée et des missions de courte durée ne résoud rien ; il aboutit même à de nouvelles formes d'insécurité de l'emploi. Ainsi, selon les statistiques mêmes du ministère du travail, 24 p. 100 des femmes qui s'inscrivent à l'agence nationale pour l'emploi, le font en fin de contrat à durée déterminée, et, parmi les jeunes à la recherche d'un premier emploi, les jeunes femmes constituent 82 p. 100 de l'effectif : elles sont bien les victimes désignées de la politique de redéploiement.

Les emplois temporaires, les stages, ne régleront pas ces problèmes. Pas plus sans doute que le statut social de la mère au foyer dont parle la majorité depuis des années, et qu'a encore

évoqué M. le Premier ministre. Pas plus que cette opération de dissimulation du chômage des jeunes, le pacte pour l'emploi, qui n'a pas créé un seul emploi mais a constitué un véritable pactole pour le patronat en laissant au compte de l'Etat trois milliards de charges sociales. Et c'est cette solution qui n'en est pas une que l'on s'apprête à reconduire !

Ainsi, les jeunes stagiaires vont connaître à nouveau les affres de l'attente du salaire et tout, de nouveau, posera pour eux, problème, y compris les remboursements des frais de maladie.

La réduction des inégalités dont on parle depuis si longtemps passe par d'autres solutions que des subterfuges et des faux semblants. L'inégalité devant l'emploi est la première atteinte à la liberté et, contradiction à résoudre dans un pays immensément riche, cette inégalité atteint de plus en plus d'individus. C'est également le cas de l'insuffisance des ressources. Telle est la conclusion tirée par seize présidents de caisses d'allocation familiales qui, après étude, ont déclaré que compte tenu de l'élévation du coût de la vie, les familles sont amenées à contracter des dépenses pour des besoins aussi essentiels que l'alimentation, le chauffage ou le logement. Et encore des cas d'immensement inconnus car nombreuses sont celles qui, par pudeur, hésitent à solliciter une aide et à devenir des assistées.

Oui, bien sûr, le groupe communiste n'aura de cesse que soient appliquées les mesures sociales rappelées par M. Ballanger. M. le garde des sceaux disait hier que nous n'avions pas le monopole du cœur. Nous n'avons jamais méconnu à ce point les réalités de la vie sociale pour ne pas savoir de quelles richesses multiples est fait le véritable humanisme. Mais nous savons aussi que ces qualités là — le cœur, la bonté, la fraternité — ne peuvent pas être partagées avec ceux qui détiennent un pouvoir partisan, celui de l'argent, du profil égoïste, de l'exploitation du savoir-faire et du savoir tout court. (Applaudissements sur les bancs des communistes et divers bancs des socialistes.)

Ce pouvoir fait qu'actuellement, avec des millions de ses semblables, hommes ou femmes, cette femme jeune encore, O. S., consacre douze heures de sa vie journalière, trajets compris, à un travail éreintant pour un salaire de 1 800 francs qu'elle met en commun avec la maigre retraite de sa mère, ouvrière comme elle, sa vie durant, pour végéter à l'heure de ce que le Président de la République appelle la retraite heureuse, avec à peine 900 francs par mois.

Ne pensez pas que s'arrête là l'héritage des inégalités parce que, aussi, comme des millions d'autres, leur logement est dépourvu du confort le plus élémentaire.

Et d'ailleurs, disent-elles, comment penser à autre chose que l'on ne pourrait pas payer ? Les loisirs ? Oui, bien sûr, mais pas pour le moment : ce n'est pas possible.

Il va falloir encore beaucoup se battre pour changer tout cela, et se serrer les coudes, conclut la fille.

Je me permets d'ajouter : c'est l'assurance la plus certaine qu'elle se donne pour ne plus éprouver sa condition ouvrière comme un faisceau de discriminations. Des exemples comme celui-ci, touchant des familles entières, des situations devant lesquelles on reste parfois désarmé, tous mes camarades peuvent en citer de nombreux, très divers — pas pour l'utilisation politique dont vous nous prêtez le dessein, ni par démagogie...

M. Maurice Druon. Absolument pas !...

M. Raymond Tourrain. Ce n'est pas possible !

Mme Paulette Fost. ... mais tout simplement, parce que la réalité est là et qu'il faut la voir, l'entendre afin d'y remédier pour les intéressés eux-mêmes d'abord et pour tous les autres ensuite.

L'enseignant, pour ne prendre que cet exemple, ne me contredira certainement pas, lui qui est actuellement le véritable témoin impuissant des conséquences sur les enfants des graves inégalités subies par les familles de travailleurs, et qui verra sa fonction transformée. L'enseignant, et beaucoup d'autres, qui souffrent de ce que le droit du pauvre, devenu besoin de société, est bafoué, soumis aux exigences étroites des puissances des l'argent.

Les communistes, je le répète, n'auront de cesse que ce droit soit reconnu. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le Premier ministre, nous voici donc à pied d'œuvre pour accomplir ensemble une tâche à la mesure de la confiance que nous ont exprimée les Français les 12 et 19 mars dernier.

J'y vois tout à la fois, de leur part, le rejet de toutes les démagogies et le refus de démantèlement de notre économie.

Profondément attachés à la liberté sous toutes ses formes, les Français ont répondu favorablement à la politique d'effort, de sérieux et de développement économique que vous n'avez cessé de préconiser et que vous entreprenez de mettre en œuvre. Ils ont apprécié votre langage de vérité et de rigueur.

Mais il y a plus et chacun de nous sur ces bancs en est conscient, car la campagne électorale nous a permis de rencontrer à nouveau le sentiment populaire. Pour ma part, j'ai acquis la conviction que les Français, dans leur très grande majorité, veulent plus d'équité et plus de responsabilité; qu'est-ce à dire, sinon que s'instaure chez nous plus de démocratie sociale et plus de démocratie locale ?

Vous l'avez d'ailleurs fort bien saisi et le programme de Blois venait à point nommé apporter un début de réponse à cette attente. Vos propos d'aujourd'hui nous confirment dans la pensée qu'avec la majorité vous saurez conduire ce pays vers ces objectifs.

Laissez-moi, pour ma part, développer rapidement certains thèmes qui me paraissent fondamentaux :

La démocratie sociale tout d'abord, que je traiterai sous le vocable de l'homme au travail et du revenu des Français.

Ce qui est frappant dans ce pays, c'est, à n'en pas douter, l'inégalité des revenus et des patrimoines. La perception de ces inégalités a nourri le débat politique. Il convient d'en tenir compte au premier chef. Je ne développerai pas le problème général touchant l'ensemble des catégories sociales et je souscris à tout ce qui a été fait récemment en faveur des personnes âgées, des veuves, des handicapés et de ce qui continuera d'être fait, également, pour la famille et les mères de famille.

Il reste que le travail des Français, à qualification et quantités, égales, est rémunéré de façon très injuste selon les catégories et branches socio-professionnelles, selon la formation théorique et les diplômes, selon les professions et selon les régions.

Chacun s'accorde à penser que le S. M. I. C. est anormalement bas pour les salariés. Je note que les petits agriculteurs-éleveurs, les petits commerçants et artisans ruraux connaissent aussi de très bas revenus, parfois inférieurs au S. M. I. C.

J'ajoute que pour les travailleurs manuels, non seulement la disparité des revenus avec les travailleurs en col blanc est injuste, mais les perspectives d'amélioration de salaire en cours de carrière sont très insuffisantes. Il n'est plus supportable qu'un ouvrier maçon de trente-neuf ans, père de quatre enfants et travaillant depuis dix-neuf ans dans la même entreprise, gagne 1 950 francs par mois, comme je connais le cas !

C'est une prise de conscience nationale qui s'impose à ce sujet — et je souhaite que la revalorisation du travail manuel à tous les échelons et à tout âge s'effectue encore plus rapidement que prévu. Je souhaite également que la répartition des fruits de l'entreprise soit plus équitable au sein de chaque entreprise. Enfin, la mise en chantier d'un impôt sur la fortune me paraît indispensable.

La démocratie sociale implique aussi que nous fournissions du travail à nos jeunes. Vous avez, monsieur le Premier ministre, mis au point en 1977 un plan qui a porté ses fruits. Mais le problème reste aigu.

Le chômage des jeunes est dramatique pour eux-mêmes d'abord, bien sûr, mais aussi pour l'ensemble des Français car il détourne de nous ceux qui ont droit à ce que nous les accueillions dans la communauté nationale de travail.

Or de nombreuses entreprises, notamment artisanales, seraient prêtes à embaucher si les charges sociales ne les en décourageaient. Vous l'avez fort bien compris. Nous demandons que des mesures soient prises qui permettent de pérenniser les efforts en faveur des jeunes, d'une part, et à soulager les entreprises de main-d'œuvre, d'autre part.

Il n'est pas normal que la couverture sociale soit assise à ce point sur les salaires. Les artisans demandent avec raison une prise en charge par l'impôt ou la T. V. A. d'une partie de

cette couverture sociale. Vous leur permettriez ainsi d'améliorer leur situation financière et de recruter des jeunes. Et j'applaudis aux mesures que vous avez annoncées cet après-midi.

C'est d'ailleurs dans une plus grande compétitivité de notre système de production qu'il faut trouver les moyens du progrès social en France.

Vous mettez justement l'accent sur le renforcement de nos entreprises, grandes ou petites, et cherchez à favoriser l'esprit d'entreprise, le goût du risque et de la prise de responsabilité.

Ces mesures en faveur de la création d'entreprises sont judicieuses et l'assainissement de l'économie de marché doit permettre à la France de se rapprocher des nations les plus « performantes » en Europe et dans le monde.

L'initiative privée est l'œuvre d'un grand nombre de Français qui s'engagent dans le commerce, l'artisanat, la petite industrie. Ils ont besoin de moyens accrus de financement et non de contrôles ou de garde-fous supplémentaires. Il s'agit avant tout de faire confiance aux Français, et d'encourager leur inventivité.

De la même manière, dans les grandes entreprises doit être développé l'esprit de participation et mis au point le système associatif plus étroitement les cadres, notamment, à la marche de l'entreprise. Je souhaite que les conclusions du rapport Sudreau soient méthodiquement appliquées.

J'aborde maintenant l'aspect de la démocratie locale sous le vocable de l'homme dans la cité à la recherche de plus de responsabilité.

Il est de fait qu'une démocratie n'est véritable que si les citoyens pratiquent la responsabilité au niveau local. C'est alors le plus sûr garant de la liberté.

Or nos collectivités locales sont affligées de charges accrues face à des moyens trop limités d'une part, de responsabilités formelles face à des contraintes administratives, d'autre part. Non, monsieur le Premier ministre, le dialogue n'est pas égal entre les communes et l'administration : d'un côté les élus démunis; souvent seuls, de l'autre les fonctionnaires d'Etat puissamment organisés. Le contraste est parfois choquant.

Certains chercheurs et analystes ont admirablement décrit ce mécanisme de la démocratie formelle. Je pense à M. Crozier, en particulier.

Dans le programme de Blois, le point IV, notamment la globalisation des crédits d'équipement, vient à point nommé donner quelque espoir à nos élus locaux. Permettez-moi de vous demander que ces réformes soient considérées comme prioritaires.

Les contrôles sur l'utilisation de l'argent public par les élus, maires ou présidents de S.I.V.O.M., sont excessifs. Il ne doit plus y avoir dans ce pays des Français suspects, les citoyens, élus ou non, et des Français garants de la puissance publique, les fonctionnaires, mais des Français à qui l'on fait confiance.

Rapprocher la décision du citoyen, tel est bien le maître mot de cette réforme et toute décentralisation que vous instaurerez ira dans le bon sens.

Parrallèlement, le développement de la vie associative à tous les âges et dans tous les domaines doit permettre un renouveau de la vie démocratique locale. Il convient de la favoriser.

Mais l'administration peut-elle, acceptera-t-elle de se réformer ? C'est en tant qu'ancien rapporteur du budget de la réforme administrative et de la fonction publique que je vous pose cette question.

Vous venez de poser un premier jalon capital en scindant en deux le ministère des finances. Mais, outre que cette mesure n'est qu'un début, qu'en est-il pour le reste ? La lourdeur, la pesanteur, la lenteur de l'administration sont ressenties par les citoyens comme un carcan inacceptable.

Et pourtant que d'intelligence, que de probité et de conscience professionnelle dans la fonction publique ! Ce sont ses pouvoirs qui sont exorbitants dans la vie quotidienne des citoyens, et les règles administratives compliquées à l'excès. Un seul exemple me permettra de démontrer l'absurdité à laquelle nous aboutissons : la présence d'une vieille croix placée dans une agglomération fait que dans un périmètre de cinq cents mètres autour d'elle, il faut cinq mois au lieu de trois pour obtenir un permis de construire !

Je crois cependant que les Français ont secrété la fonction publique qu'ils affectionnent, tout en la supportant mal, car elle est à l'image de la France : cloisonnée, compartimentée, hiérarchisée, hypercentralisée à Paris.

Là aussi, il s'agit bien d'une prise de conscience et de la modification de nos comportements à partir de mesures concrètes.

Mais ce surcroît de démocratie sociale et locale ne sera possible que dans le cadre d'un aménagement accru du territoire, car l'inégalité est inscrite sur la carte : France urbaine et France rurale, région parisienne, France de l'Est et France de l'Ouest.

Vous ne serez pas étonné de m'entendre plaider pour l'industrialisation du grand Ouest de notre pays. Il s'agit d'un facteur d'équilibre indispensable pour la nation et d'équité vis-à-vis des citoyens.

Car chez nous, dans les zones rurales, le niveau de vie est souvent plus bas, les chances sont moins grandes, les communications moins faciles, la formation moins répandue, l'emploi moins fréquent. Certes on parle de compensations climatiques, écologiques et de moins de besoins à satisfaire comme étant moins exposés à la société de consommation ! C'est bien mal connaître la réalité quotidienne. Le transfert d'une partie de la population agricole vers d'autres secteurs de l'économie exige que nous continuions de créer des emplois industriels et pas seulement des emplois tertiaires.

Je vous demande, monsieur le Premier ministre, que tant l'industrialisation de la France du Centre et de l'Ouest que l'aménagement accéléré de la France rurale, soient toujours et plus que jamais considérés comme prioritaires.

Enfin, je ne puis qu'approuver la mesure que vous avez annoncée concernant la mer.

Telles sont mes remarques traitant de la liberté, de l'équité et de la responsabilité dans ce pays éminemment civilisé et dont le dynamisme de la jeunesse ne demande qu'à s'exprimer.

La route est maintenant tracée selon les grandes perspectives de M. le Président de la République et sous votre direction, monsieur le Premier ministre.

Continuez de parler le langage du courage et de l'effort. Les Français vous ont entendu. Ils savent que le salut ne peut venir que d'eux-mêmes avec plus de travail, plus de résolution et plus de ténacité dans un monde plein de rivalités et de contradiction où les faibles n'ont jamais raison.

Le groupe de l'union pour la démocratie française, monsieur le Premier ministre, vous apporte toute sa confiance. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Schwartz.

M. Julien Schwartz. Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, peut-on espérer, malgré le silence constaté sur ce point durant la campagne électorale, qu'au centre des préoccupations des responsables politiques de notre pays se situent les problèmes de l'industrie française et les problèmes énergétiques ?

Les propos que vous avez tenus tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, montrent que vous en avez pleinement conscience.

Ce sont les deux sujets que j'aborderai ce soir.

Tout d'abord, je formulerai quelques interrogations sur la nouvelle organisation ministérielle en ce qu'elle se rapporte à l'industrie et à l'énergie.

Rapporteur pour avis, au cours des cinq dernières années, du budget de l'industrie à la commission de la production et des échanges, j'ai constaté une dispersion très grande des responsabilités dans ces matières. Le ministère de l'industrie, chacun l'a répété maintes fois, n'est pas le véritable centre des décisions étatiques en matière industrielle.

Faut-il se résigner à cela et cette dispersion des responsabilités est-elle dans la nature des choses ? Je constate, en tout cas, que la nouvelle organisation gouvernementale n'apporte pas, a priori, d'amélioration à cette situation puisqu'en coupant en deux le ministère des finances et en affectant au ministère du budget la direction du budget et au ministère de l'économie la

direction du Trésor, on a ajouté un interlocuteur à la liste, fort longue, des responsables. Il importerait donc sans doute qu'une structure étatique de décision interministérielle soit organisée.

Jusqu'à présent, on n'a assisté qu'à des embryons de structure de coordination ; le dernier en date est le C. I. A. S. I. — comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles. Mais le C. I. A. S. I. — sur lequel je me réserve d'intervenir plus tard — n'était pas dominé par le ministère de l'industrie mais par le ministère des finances et, si je ne me trompe, il reste dans le giron du ministère de l'économie.

Dans ces conditions, je ne vois pas en quoi la nouvelle structure gouvernementale améliore la situation antérieure. Au contraire, je serais tout disposé à croire que la situation actuelle est aggravée par rapport à celle que nous connaissions en matière énergétique et industrielle.

D'autre part, je me dois de saluer ici la nomination au ministère de l'industrie de M. Giraud. Chacun connaît les éminentes qualités de ce très haut fonctionnaire qui a su redonner un souffle nouveau au commissariat à l'énergie atomique et il me viendrait à l'idée de personne de contester sa compétence ou son sens de l'Etat.

Toutefois, l'une des réalités du fonctionnement de nos structures de décision, en matière énergétique notamment, était la suivante : le ministre de l'industrie, lorsqu'il avait une forte personnalité, et c'était le cas des deux prédécesseurs de M. Giraud, était amené à arbitrer, surtout dans le domaine énergétique, entre de fort puissants seigneurs : l'Electricité de France, le commissariat à l'énergie atomique, les compagnies pétrolières, les Charbonnages, le Gaz de France.

On avait d'ailleurs, pour assister le ministre dans cette tâche d'arbitre, créé une délégation générale à l'énergie. Comment doit-on interpréter la nomination au poste de ministre, c'est-à-dire en fait de coordinateur et d'arbitre, de l'un des responsables des agences dont je viens d'évoquer la puissance, d'autant plus que les bruits courent déjà d'une suppression de la délégation générale à l'énergie. Il s'agit donc, pour le ministre de l'industrie, de dénouer le vieil homme et d'affirmer, au-delà de l'intérêt des agences énergétiques, l'intérêt plus général de l'Etat.

En ce qui concerne la politique énergétique, j'avais noté avec satisfaction que le pouvoir politique, grâce à l'autorité de MM. d'Ornano et Monory, reprenait toute la plénitude de son rôle. Il m'avait été agréable de constater des infléchissements notables de la politique de la production d'énergie. Ces infléchissements, qui allaient tous dans le sens d'une diversification de nos choix et d'un accroissement du rôle des énergies alternatives au nucléaire, y compris le charbon, provenaient des réflexions d'équipes indépendantes des grands producteurs, c'est-à-dire en fait les équipes de la délégation générale à l'énergie et de celle de l'agence pour les économies d'énergie. Sans être aussi importants qu'on aurait pu le souhaiter, ils n'en étaient pas moins significatifs et traduisaient ce que j'ai jusqu'à appelé une tendance au retour au bon sens. J'ose espérer que pour nos choix énergétiques d'après 1980 nous verrons cette tendance confirmée.

L'espoir que je formule sur ce point est nourri par la décision de créer un commissariat à l'énergie solaire qu'il convient d'ailleurs d'étoffer et de doter de moyens opérationnels.

A cet égard, les intérêts fort importants dont dispose le commissariat à l'énergie atomique dans ce domaine devraient être transférés au nouveau commissariat à l'énergie solaire.

Nous attendons donc du nouveau ministre de l'industrie qu'il nous fasse connaître dans les meilleurs délais l'état de ses réflexions sur notre politique énergétique globale, ses intentions et ses orientations.

Il est clair que le Parlement doit être mis au courant avant que des décisions ne soient prises. Mais en tout hypothèse, le test qui démontrera si notre politique énergétique est ou non crédible, test qui sera significatif à nos yeux, ne saurait tarder. Il faut en effet faire passer dans les faits une réelle politique d'économies d'énergie et donner à celle-ci toute l'ampleur souhaitable.

Le dernier rapport sur le budget de l'industrie que j'ai présenté au nom de la commission de la production et des échanges, a démontré que le coefficient d'élasticité qui lie notre croissance économique à notre consommation d'énergie tendait en 1977 à se rapprocher de la situation d'avant 1974.

Cette étude m'avait incité d'ailleurs à demander l'établissement d'un plan intermédiaire car tous les chiffres sur lesquels sont fondées les hypothèses du VII^e Plan se sont écroulés devant la dure réalité économique. Ce plan intermédiaire, depuis longtemps réclamé par Michel Debré, figurait dans le programme de Blois. Pourtant, je ne me souviens pas, monsieur le Premier ministre, vous avoir entendu tout à l'heure l'annoncer aux élus de la nation.

Quoi qu'il en soit, dans le domaine des économies d'énergie, il faut redoubler d'efforts d'autant qu'en la matière l'enjeu prévu par le VII^e Plan est aussi important que celui sous-tendant le choix nucléaire. Or, force est de constater qu'au cours de la dernière session parlementaire nous avons été déçus. Déçus parce que la taxe qui devait être créée pour financer les investissements économisant l'énergie n'a pas vu le jour. Déçus parce que le concept d'énergie totale contenu dans l'utilisation des rejets thermiques des établissements industriels de toute nature n'a pas eu de traduction concrète.

Je crois que ces déceptions ne provenaient pas d'un manque de lucidité du pouvoir politique mais simplement d'obstacles technico-administratifs.

Il faut remarquer que les oppositions à cette politique des économies d'énergie, que l'on trouve aussi bien parmi les producteurs publics d'énergie que parmi les producteurs privés, ont recueilli dans l'administration française des appuis considérables. Cela, du reste, n'est pas pour nous étonner.

Il est nécessaire de rappeler que des discussions interminables et non résolues ont eu lieu pendant près de deux ans pour savoir si l'agence pour les économies d'énergie devait être ou non un établissement public à caractère industriel et commercial ! Il a fallu un amendement d'origine parlementaire pour trancher ce point, au mépris d'ailleurs des règles constitutionnelles faisant le partage entre le domaine réglementaire et le domaine législatif. A l'occasion de la discussion de la deuxième loi sur les économies d'énergie, au mois de juin de l'année dernière, le rapporteur avait proposé, avec l'appui d'un certain nombre de ses collègues, dont j'étais, un amendement permettant de créer cette fameuse taxe capable d'alimenter une réelle politique d'économie d'énergie. Cet amendement fut repoussé par le Gouvernement sous prétexte que le dispositif proposé n'était pas le meilleur possible. Or, le ministre des finances, à l'époque l'instigateur de cette réponse, était amené à constater six mois plus tard que l'amendement de la commission de la production et des échanges proposait la seule solution raisonnable.

J'ai tout à l'heure parlé d'un test sur cette politique d'économie d'énergie. Ce test sera la discussion du projet de loi n° 15 qui vient d'être déposé sur le bureau de l'Assemblée et qui traite des économies d'énergie et de la récupération de la chaleur. C'est à l'occasion de l'examen de ce texte que le Gouvernement et le Parlement pourront démontrer à l'opinion publique leur volonté de changer l'un des éléments de notre modèle de croissance. Ce texte est philosophiquement important ; les conceptions

les sous-tendent présentent le même caractère novateur que le changement que vous avez annoncé, monsieur le Premier ministre, dans le domaine de la politique des prix. Mais ce test n'aura de valeur à nos yeux que si ce projet de loi est à la fois profondément modifié et complété. Complété parce qu'il doit comporter des incitations financières aux investissements d'économie d'énergie ; modifié parce que, tel qu'il est présenté, il est à la fois incompréhensible pour l'essentiel et nocif dans ce qu'il a de compréhensible.

En fait, ce projet de loi traduit essentiellement la résistance des producteurs d'énergie à tout ce qui diminue leur part de marché. Il est donc du devoir du Parlement, aidé par le Gouvernement, de rebâtir complètement ce texte. Pour cela, monsieur le Premier ministre, il faut laisser au Parlement le temps de l'examiner ; une inscription hâtive à l'ordre du jour ne saurait signifier qu'une seule chose : que le Gouvernement offre au Parlement un texte destiné à ne jamais être appliqué. C'est pourquoi je souhaite que la commission de la production et des échanges ait le temps de faire sur ce texte un travail complet, ce qui implique à mon avis — et je ne suis pas le rapporteur, monsieur le Premier ministre — que le Gouvernement accepte de ne l'inscrire en séance publique qu'à la fin du mois de mai ou au début du mois de juin.

Je me résume. En matière énergétique, il faut que le nouveau Gouvernement inaugure ses fonctions en rendant crédible la politique d'économies d'énergie. C'est seulement dans ce cas que les autres orientations politiques énergétiques pourront être

discutées et définies. En toute hypothèse, nous considérons qu'il est indispensable de développer prioritairement les ressources énergétiques nationales : charbon, hydraulique, recherche pétrolière sur le territoire national et la zone économique maritime, énergies nouvelles, géothermie, énergie solaire, etc.

Je terminerai en évoquant la politique industrielle. J'ai lu avec attention des documents très nombreux, et certains très volumineux, sur ce qu'on a appelé la politique de redéploiement industriel. Malgré cela, sa signification m'échappe toujours.

Quant aux principes d'action du Gouvernement en la matière, certains articles récents indiquent que le premier de ces principes est le pragmatisme. A quoi bon dès lors invoquer les autres ?

Mieux vaudrait un langage clair s'appuyant à la fois sur le principe de la cohérence et sur celui du bon sens. Je citerai un exemple de la nécessaire cohérence : on ne peut à la fois parler de nouvelle politique de la concurrence et tailler des marchés réservés à certaines entreprises, fut-ce la Compagnie internationale pour l'informatique Honeywell-Bull.

De même, l'on ne peut parler de la nécessaire restauration des fonds propres des entreprises et laisser tout un pan de l'industrie française dans un état d'endettement qui interdit toute perspective de redressement, sans compter les répercussions de cette situation sur des régions entières comme la Lorraine. C'est le cas, par exemple, de la sidérurgie.

J'avais déjà indiqué, l'année dernière, au moment du débat qui a eu lieu ici même sur la sidérurgie, qu'il était vain de vouloir redresser la situation de cette industrie par des prêts, fussent-ils d'Etat, car le degré d'endettement des sociétés sidérurgiques est de toute évidence trop lourd. Chacun le sait, chacun l'admet, chacun le reconnaît. Il existe peu de solutions à ce problème ; toutes les solutions passent par un effacement des dettes contractées par la sidérurgie auprès de l'Etat ; il est inutile de continuer à tourner autour du pot. Cela dit, cet effacement des dettes de l'Etat ne suffit pas en soi et n'est pas non plus moralement acceptable sans contrepartie. La contrepartie, c'est une participation publique avec minorité de blocage dans le capital des sociétés-mères et un effort de la part de ces sociétés et des banques créancières.

Monsieur le Premier ministre, vous avez toujours soutenu qu'il n'y avait pas de politique sans courage. J'ajouterais qu'il n'y a pas de politique avec des tabous. Il n'est pas raisonnable de retarder sans cesse une solution quant à l'endettement des sociétés sidérurgiques sous prétexte que l'on refuse, par je ne sais quelle pudeur, la prise de participation de l'Etat dans les holdings sidérurgiques.

Enfin, la sidérurgie me conduit encore à souhaiter plus de clarté et de cohérence dans la démarche des pouvoirs publics : on ne peut, en effet, en même temps souhaiter le rétablissement de nos échanges et mettre au point des montages financiers qui aboutissent à accroître nos importations. J'ai dit plus haut que, faute de se résigner à l'inéluctable, c'est-à-dire à l'effacement d'une partie importante des dettes de la sidérurgie, la direction du Trésor a recherché des moyens artificiels de financement permettant d'assurer les échéances de cette industrie. Le moyen adopté a été l'octroi de crédits fournisseurs de six mois pour les importations de combustibles de la sidérurgie par le truchement de l'ATIC et avec la garantie du Trésor. Le procédé incite les sociétés sidérurgiques à acheter à l'étranger du charbon à coke au détriment de nos houillères nationales. Quand, cédant à d'autres pressions de l'administration, ces sociétés sidérurgiques acceptent d'acheter du charbon français, elles ne le font qu'à condition que ces achats excluent toute revalorisation des prix.

A quoi bon, dans ces conditions, avoir redonné la liberté des prix aux Charbonnages de France en raison de l'insuffisance des prix intérieurs du charbon, constatée depuis plusieurs années ? On est donc en pleine confusion.

En conclusion, monsieur le Premier ministre, nous attendons du Gouvernement une clarification des processus de décision de l'Etat en matière industrielle. Nous attendons aussi du Gouvernement une action significative de grande ampleur dès cette session sur la politique d'économie d'énergie. Nous attendons enfin du Gouvernement une clarté et une cohérence dans les grandes décisions de politique économique et industrielle. C'est à ce prix, monsieur le Premier ministre, que nous vous accorderons demain notre confiance. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

**DEPOT D'UN PROJET DE LOI DE PROGRAMME
ADOPTÉ PAR LE SÉNAT**

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi de programme, adopté par le Sénat, sur les musées.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 119, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 4 —

**DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI
MODIFIÉE PAR LE SÉNAT**

M. le président. J'ai reçu, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, modifiée par le Sénat, modifiant et complétant la loi n° 68-1 du 2 janvier 1968 tendant à valoriser l'activité inventive et à modifier le régime des brevets d'invention.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 117, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 20 avril 1978, à quinze heures, séance publique :

Suite du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement, explications de vote et vote par scrutin public à la tribune sur l'approbation de cette déclaration, en application de l'article 49, alinéa 1^{er}, de la Constitution.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt trois heures quarante.)

**Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,**

JACQUES RAYMOND TEMIN.

**Ordre du jour établi par la conférence des présidents.
(Réunion du mardi 18 avril 1978.)**

Additif au compte rendu intégral de la séance du 18 avril 1978
(Journal officiel, Débats parlementaires, du 19 avril 1978) :

ANNEXE

**QUESTIONS ORALES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR
du vendredi 21 avril 1978.**

Questions orales sans débat.

Question n° 465. — M. Noir rappelle à M. le ministre de l'intérieur que début mars le Gouvernement a décidé de donner une priorité immédiate à l'amélioration des conditions de sécurité des personnes et des biens dans les trois plus grandes agglomérations urbaines, prévoyant pour cela un renfort immédiat en hommes des forces mises à la disposition des préfets de police. L'urgence de ce renfort en hommes et en matériel ayant été ainsi reconnue, il lui demande quel est l'échéancier précis d'arrivée de ces renforts dans les semaines et les mois qui viennent pour l'agglomération lyonnaise. Il attire par ailleurs son attention sur le fait que l'acceptation au 1^{er} octobre des mutations demandées par les personnels, cumulées avec les départ en retraite, risque d'entraîner une diminution globale des effectifs. Il souhaiterait très vivement que cet élément soit pris en considération afin que les mesures prévues se traduisent par un solde positif des effectifs.

Question n° 382. — M. Guerneur expose à M. le ministre de l'agriculture que le cours du porc qui a commencé à faiblir dès le début de cette année, est depuis la fin mars inférieur à 7 francs (classe 3). Or, selon le centre d'économie rurale du Finistère, en moyenne le kilogramme de viande de porc revient actuellement à 7,20 francs sans compter la main-d'œuvre, et à 7,60 francs en comptant la main-d'œuvre. Si l'amortissement des installations est bien avancé, les éleveurs peuvent produire environ à un franc de moins. Les producteurs espéraient au lieu de cette baisse une augmentation jusqu'en juillet permettant d'atteindre un plafond de 8 francs. Les prix sont inférieurs au prix de base et cette dégradation du marché est en particulier sensible en France. Il apparaît nécessaire que des mesures de stockage privé soient décidées en priorité pour les régions dont les cours sont les plus bas. Il importe aussi que la protection aux frontières des pays tiers soit renforcée par une révision du règlement communautaire. Sur le plan national, les producteurs demandent que des engagements soient pris par les pouvoirs publics afin que le système de compensation des caisses de groupements de producteurs puisse être remis en œuvre dès que la situation le rendra nécessaire. Enfin, les revendications des éleveurs concernent aussi la modification de la méthode de calcul des montants compensatoires afin d'aboutir dans un premier temps à un abaissement substantiel de leur niveau, puis à leur disparition. M. Guerneur demande à M. le ministre de l'agriculture quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre en ce domaine. Il souhaiterait en particulier savoir quelle est sa position en ce qui concerne les suggestions qu'il vient de lui présenter.

Question n° 288. — M. Seguin demande à M. le ministre de l'industrie de bien vouloir lui faire connaître la position du Gouvernement sur le plan de restructuration établi pour ses activités textiles par le groupe Boussac et les mesures qu'il entend prendre pour favoriser, en particulier, le reclassement des quelque 2 500 travailleurs vosgiens dont le licenciement serait envisagé. Ce plan, qui concerne pour l'essentiel des établissements situés dans la vallée de la moyenne Moselle, a été porté à la connaissance des pouvoirs publics le 6 janvier dernier et a dû faire, depuis, l'objet d'un examen contradictoire. La prolongation de la situation actuelle, qui paraît également préjudiciable aux finances publiques et au groupe Boussac, pourrait être due à des divergences d'appréciation entre les représentants de ce dernier et les services de M. le ministre de l'économie sur le partage des responsabilités à venir et de la charge financière liés tant aux licenciements qu'à la mise en place de solutions de conversion. Ces incertitudes suscitent, en tout état de cause, dans le personnel des établissements concernés, une inquiétude légitime que pourraient apaiser l'exposé du bilan des investigations menées par la Datar — qui a reçu pour instruction de rechercher et favoriser des implantations de nouvelles activités — et l'analyse de la contribution possible au règlement des problèmes posés d'un plan de relance de l'économie vosgienne, dont le principe a été annoncé, le 16 mars dernier, par M. le Premier ministre.

Question n° 329. — M. André Billoux demande à M. le ministre de l'industrie les mesures qu'il compte prendre pour maintenir l'emploi à la Société nouvelle du Saut-du-Tarn, à Saint-Juéry. Cette entreprise occupait 2 000 ouvriers. Par suite de suppression d'emplois depuis 1976 et des 342 licenciements intervenus à l'automne dernier, l'effectif est tombé à 1 200. A cette suppression d'emplois s'ajoutent des réductions d'horaire ; un tiers des ouvriers n'effectuent que trente-deux heures. La situation de cette entreprise est aujourd'hui très critique sur le plan des commandes et l'inquiétude est grande dans la région de Saint-Juéry.

Question n° 423. — M. Brunhes attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur la situation du groupe Chausson, spécialisé dans la fabrication des radiateurs pour automobiles et sous-traitant de carrosseries pour Renault et Peugeot, qui emploie près de 8 000 travailleurs à Gennevilliers, Asnières et Meudon. La politique de désindustrialisation menée en région parisienne par les pouvoirs publics et le patronat depuis des années et la restructuration du groupe Chausson actuellement en cours font peser de lourdes menaces sur l'avenir de ces unités de production. En vingt ans, plus de 2 000 emplois ont déjà été supprimés dans ce groupe en région parisienne. Aujourd'hui, les deux principales filiales du groupe, la Secan (aéronautique) et Chenard et Walcker (mécanique) sont en danger. Le démantèlement de la société de construction mécanique (Chenard et Walcker) en location-gérance depuis un an, s'accélère. Cette entreprise, qui employa plusieurs milliers de travailleurs avant la guerre et qui fut le fleuron de l'industrie automobile française, est en passe d'être liquidée par la direction du groupe. Elle emploie une

main-d'œuvre très qualifiée et fait partie d'un secteur profondément touché par la crise. L'emploi dans l'établissement de Gennevilliers est aussi mis en cause par le transfert en province de certaines fabrications. Quant à l'établissement d'Asnières, déjà gravement touché ces dernières années par des transferts de fabrication, son avenir est compromis. Il en est de même pour l'usine de Meudon. Les inquiétudes viennent aussi du fait que la restructuration du groupe s'est déjà traduite par la liquidation de trois filiales. Les groupes Renault, Peugeot-Citroën étant les actionnaires et les clients principaux du groupe Chausson, leur responsabilité, et donc celles des pouvoirs publics, est directement engagée. M. Brunhes demande donc à M. le ministre de l'industrie s'il ne compte pas d'urgence intervenir pour que soit revu l'actuel plan de restructuration du groupe Chausson, à partir notamment des solutions avancées par les organisations syndicales; solutions qui permettraient la sauvegarde du potentiel industriel et humain des usines Chausson de la région parisienne.

Question n° 483. — M. Michel Rocard attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur la gravité de la situation de la sidérurgie française. Il lui rappelle que : le plan de restructuration mis en place par les pouvoirs publics faisait état de 16 200 suppressions d'emploi à la fin mars 1979, dont environ 10 000 sont réalisées à ce jour. Or, une nouvelle menace non encore officiellement formulée pèse sur 10 000 à 16 000 emplois; les mines de fer, de leur côté, débauchent également plus vite que prévu : 1 500 emplois seront supprimés en 1978, alors que les estimations rendues publiques annonçaient 2 800 suppressions d'emplois en six ans. Dans ces conditions, M. Michel Rocard demande au ministre de l'industrie quelles mesures sont prévues pour répondre aux préoccupations de ce secteur fondamental de l'économie, particulièrement dans les domaines suivants : politique de réemploi comportant en particulier l'élaboration d'un programme de développement de l'industrie mécanique lourde, établi en coordination avec nos partenaires du Marché commun; réduction de la durée du travail, en particulier par la mise en œuvre de la cinquième équipe, pour satisfaire aux exigences du travail continu; politique audacieuse de la recherche en ce qui concerne la valorisation des minerais comme les produits finis; structuration de l'action commerciale à l'exportation.

Question n° 464. — M. Pierret demande à M. le Premier ministre s'il envisage de concrétiser rapidement les mesures d'aménagement du territoire qu'il a annoncées le 16 mars dernier, à Saint-Dié, dans le département des Vosges, au cours de la campagne électorale. Il a, en effet, déclaré à cette occasion, d'une part que les Vosges sont placées au premier rang des priorités du Gouvernement, d'autre part, que le Gouvernement ferait face à la crise du textile, enfin qu'il soutiendrait l'effort des industries du bois, du meuble et, plus généralement, des petites et moyennes entreprises de la région. M. Pierret souhaiterait donc savoir s'il s'agit seulement d'une promesse électorale ou si les dispositions évoquées alors sont prêtes ou en cours d'élaboration, et dans ce cas si elles seront soumises préalablement et pour avis aux élus de la région, aux parlementaires en particulier, ainsi qu'aux autres représentants des travailleurs. Enfin il lui demande s'il compte rendre public un calendrier d'application des mesures, assorti de moyens financiers précis, à la hauteur des objectifs visés et dépassant les simples déclarations d'intentions.

Question n° 1. — M. Nilès rappelle à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants que le 8 mai 1945 marqua dans l'histoire la fin de l'entreprise monstrueuse du nazisme qui, par la terreur, la guerre et le génocide, visait à dominer l'Europe et le monde et mettait en péril la civilisation et l'avenir de l'humanité. La nation française, dans l'élan de la Résistance, après quatre années de lutttes et de souffrances, sut remonter de l'abîme où l'avaient précipité le désastre de juin 1940 et la trahison, et retrouver, avec son indépendance, sa dignité et l'estime des peuples. C'est pourquoi tous ceux qui saluèrent d'enthousiasme la victoire et le retour de la paix aspirent à voir proclamer le 8 mai comme fête nationale. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il compte prendre dès 1978 en vue de faire vraiment du 8 mai une journée fériée à l'égal du 11 novembre. C'est le vœu le plus ardent exprimé par tous les anciens combattants, les patriotes et les démocrates de notre pays.

Question n° 485. — M. Mayoud rappelle à M. le ministre des affaires étrangères qu'au mois de février dernier, le Président de la République avait émis le souhait qu'une dimension nouvelle soit donnée aux rapports que la France entretient avec l'Algérie. Il avait aussi notamment indiqué l'esprit des principes

qui devaient présider et contribuer au renouvellement de ces liens : 1° le respect et l'indépendance de part et d'autre ainsi que de tous les droits qui s'y rattachent; 2° la non-ingérence dans les affaires des uns et des autres; 3° l'équilibre des droits et des devoirs des deux nations dans le respect des règles du droit international. Cette déclaration a suscité de grands espoirs de part et d'autre de la Méditerranée. Il faut rappeler l'importance de ces relations et notamment les liens culturels, économiques et commerciaux existant entre les deux pays. Il y a là en effet deux nations qui se font face et entretiennent des relations étroites qui se traduisent par la présence d'un grand nombre d'Algériens en France, et en Algérie d'un nombre important de coopérants et d'enseignants. Nous avons en outre des échanges économiques importants. Ainsi, pour l'année 1977, la France a accru de 28 p. 100 ses exportations en Algérie et ses achats de produits algériens ont atteint le chiffre de 4 milliards en 1976. L'Algérie a conclu pour deux milliards de francs de contrats avec des firmes françaises en 1977 (au lieu de 1,7 milliard en 1976). Certes ces chiffres sont en baisse (7 milliards en 1975), mais la France demeure un partenaire très important puisqu'elle est le premier fournisseur et le troisième client. Nous avons enfin des diplomates qui traitent des mêmes sujets et en particulier les problèmes importants posés par la sécurité dans le bassin occidental de la Méditerranée et le Nord-Ouest de l'Afrique. Si des difficultés sont intervenues au point que l'on ait pu parler pendant un temps de détériorations constantes des relations notamment en ce qui concerne les accords d'Evian, des signes particulièrement encourageants ont été enregistrés de part et d'autre au sujet de l'avenir et du développement des liens qui unissent les deux pays. M. Mayoud souhaiterait donc que M. le ministre lui indique la part que compte prendre la France pour contribuer à promouvoir un renouveau de la coopération entre les deux pays, renouveau qui suscite bien des espoirs de part et d'autre de la Méditerranée.

Question n° 326. — M. Pidjot expose à M. le secrétaire d'Etat après du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer) que, pendant la campagne électorale pour les élections législatives en Nouvelle-Calédonie, plusieurs fonctionnaires locaux, pour la plupart mélanésiens, en service aux îles Loyauté, avaient été menacés de mutation parce qu'ils se montraient réticents à faire campagne en faveur du candidat de la majorité. Il rappelle que dès cette époque, il était intervenu auprès de M. le Premier ministre pour qu'il soit mis fin à ces pressions administratives inadmissibles. Or, les fonctionnaires concernés ont fait l'objet, quelques jours avant le scrutin, de mutations qui n'ont pas de justification apparente. Dans ces conditions, il demande à M. le ministre de l'intérieur si les fonctionnaires mélanésiens sont exclus du bénéfice de la protection instituée par le préambule de la Constitution selon lequel « nul ne peut être lésé dans son travail ou son emploi en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances ». Il lui demande également comment le Gouvernement envisage de mettre en œuvre en Nouvelle-Calédonie la politique de décriminalisation annoncée par le Président de la République alors que des atteintes aussi graves que celles qui viennent d'être évoquées sont portées aux libertés publiques.

Question n° 218. — M. Ansquer appelle l'attention de M. le ministre du commerce et de l'artisanat sur les difficultés que connaissent fréquemment les commerçants et artisans en raison d'opérations d'équipements collectifs affectant les voies publiques sur lesquelles se trouvent implantées leurs entreprises. Les travaux effectués peuvent durer parfois plusieurs mois et causer de graves préjudices aux intéressés. Sans doute l'article 52 de la loi n° 73-1193 d'orientation du commerce et de l'artisanat du 27 décembre 1973 prévoit-il que les commerçants et artisans dont la situation est compromise de façon irrémédiable par de telles opérations peuvent percevoir une aide pour leur reconversion lorsqu'ils ne bénéficient pas d'une indemnisation directe. Les dispositions ainsi rappelées ne peuvent pas s'appliquer lorsque la situation n'est pas compromise de façon irrémédiable. M. Ansquer demande donc à M. le ministre que le Gouvernement envisage le dépôt d'un projet de loi tendant à compléter l'article 52 précité par une mesure permettant l'indemnisation par le compte spécial tenu dans les écritures de la caisse de compensation de l'Organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce (Organic) de telle sorte que des situations analogues à celle qu'il vient de lui exposer puissent faire l'objet d'une juste indemnisation.

Question n° 2. — M. Leizour appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'importance nationale du désastre qui accable la Bretagne à la suite du naufrage de l'« Amoco Cadiz ».

Les activités économiques de la Bretagne qui reposent sur l'exploitation des richesses de la mer sont atteintes pour longtemps. Or force est de constater que face à cette catastrophe les mesures préventives comme les moyens d'intervention mis en œuvre par le gouvernement à la suite du naufrage sont d'une insuffisance criante. Il porte ainsi une lourde responsabilité. Soucieux d'assurer la défense des travailleurs spoliés par la marée noire et d'assurer une vraie politique de protection du littoral, il lui demande de mettre immédiatement en œuvre les moyens d'Etat à la mesure de l'ampleur de la catastrophe. Il faudrait notamment : 1° engager massivement l'armée, ses soldats auxquels une prime spéciale serait versée, et ses moyens matériels modernes ; 2° faire un appel à la coopération internationale en faisant jouer les dispositions prévues par la C. E. E. ; 3° indemniser les victimes de l'intégralité des préjudices subis. A cet égard les 5 millions de crédits dégagés apparaissent tout à fait dérisoires ; 4° réunir en session extraordinaire les conseils généraux intéressés afin de coordonner les initiatives. Une série de mesures doit être prise pour prévenir le renouvellement d'une catastrophe dont la cause tient à la recherche effrénée du profit par les compagnies pétrolières avec la complicité du gouvernement. On ne saurait donc, sans hypocrisie, parler de fatalité et faire appel à la solidarité nationale. La responsabilité de la puissance publique est incontestablement engagée. Il faudrait à cet égard : faire respecter strictement dans les eaux territoriales de la France les règles de navigation et doter la marine nationale des moyens nécessaires à cet effet ; prendre l'initiative d'une rapide concertation internationale pour régler la navigation des pétroliers dans la Manche ; réunir les moyens

nécessaires de prévention et de protection contre les pollutions marines : réseau de radars, remorqueurs de la marine nationale, corps spécialisé de lutte contre la pollution marine ; placer la direction de ces moyens sous l'autorité d'une commission régionale à laquelle les élus auraient une part importante ; créer des unités de recherches spécialisées et dotées de moyens financiers adéquats pour trouver des méthodes scientifiques de lutte contre la pollution ; enfin, dégager les moyens financiers d'Etat indispensables et créer une taxe frappant les compagnies pétrolières ; cet ensemble de mesures devrait être complété par une action déterminée contre la pratique des pavillons de complaisance que les députés communistes ont dénoncés à de nombreuses reprises. Il lui demande les dispositions immédiates que le gouvernement entend prendre en ce sens pour la réparation intégrale des dommages et réaliser une politique efficace de prévention.

Nomination d'un rapporteur.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

M. Cabanel (Guy) a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public (n° 9), dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

ET

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

(Art. 133, 134, 136 et 137 du règlement.)

Viticulture (Languedoc-Roussillon).

459. — 20 avril 1978. — **M. Balmigère** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur l'élaboration, en février dernier, d'une proposition de directives du conseil des Communautés européennes « relative au programme de la restructuration et de reconversion de la viticulture dans la région du Languedoc-Roussillon ». L'article 2 de cette proposition de directives précise que le programme s'appliquant à l'ensemble des périmètres de restructuration et de reconversion des surfaces précédemment plantées en vignes dans le Languedoc-Roussillon est présenté à la commission par la République française. Les opérations de reconversion portent sur 25 000 ha, dont l'arrachage sera payé à raison de 2 000 U.C., soit 1 200 000 anciens francs. Il est évident que, arracher 25 000 ha dans une région à vocation viticole, c'est mettre en mouvement le processus de liquidation du vignoble méridional. Jusqu'à ce jour, aucune des tentatives de reconversion n'a eu pour les viticulteurs les résultats promis par les pouvoirs publics. Les arboriculteurs et les maraîchers voient chaque année une bonne part de leur production vouée à la décharge. Cette mesure est destinée à préparer l'entrée dans la Communauté de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal dont les vins importés frapperaient d'une concurrence inopacable le reste de notre production. Ce serait condamner à court terme la vie économique d'une région déjà championne du chômage et des bas salaires. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour interdire le zonage et empêcher toute remise en cause de la viticulture dans la région du Languedoc-Roussillon.

Entreprises industrielles et commerciales (Vosges).

464. — 20 avril 1978. — **M. Pierrat** demande à **M. le Premier ministre** s'il envisage de concrétiser rapidement les mesures d'aménagement du territoire qu'il a annoncées le 16 mars dernier, à Saint-Dié dans le département des Vosges, au cours de la campagne électorale. Il a, en effet, déclaré à cette occasion, d'une part que les Vosges sont placées au premier rang des priorités du Gouvernement,

d'autre part que le Gouvernement ferait face à la crise du textile, enfin qu'il soutiendrait l'effort des industries du bois, du meuble et, plus généralement, des petites et moyennes entreprises de la région. S'agit-il seulement d'une promesse électorale ou les dispositions, évoquées alors, sont-elles prêtes ou en cours d'élaboration. Dans ce cas seront-elles soumises préalablement et pour avis, aux élus de la région (aux parlementaires en particulier) ainsi qu'aux autres représentants des travailleurs. **M. le Premier ministre** compte-t-il rendre public un calendrier d'application des mesures, assorti de moyens financiers précis, à la hauteur des objectifs visés et dépassant les simples déclarations d'intentions.

Ordre public (Lyon [Rhône]) : renforts en hommes et en matériel.

465. — 20 avril 1978. — **M. Noir** rappelle à **M. le ministre de l'Intérieur** que début mars le Gouvernement a décidé de donner une priorité immédiate à l'amélioration des conditions de sécurité des personnes et des biens dans les trois plus grandes agglomérations urbaines, prévoyant pour cela un renfort immédiat en hommes des forces mises à la disposition des préfets de police. L'urgence de ce renfort en hommes et en matériel ayant été ainsi reconnue, il lui demande quel est l'échéancier précis d'arrivée de ces renforts dans les semaines et les mois qui viennent pour l'agglomération lyonnaise. Il attire par ailleurs son attention sur le fait que l'acceptation au premier octobre des mutations demandées par les personnels, cumulées avec les départ en retraite, risque d'entraîner une diminution globale des effectifs. Il souhaiterait très vivement que cet élément soit pris en considération afin que les mesures prévues se traduisent par un solde positif des effectifs.

Sidérurgie (perspectives).

463. — 20 avril 1978. — **M. Michel Rocard** attire l'attention de **M. le ministre de l'Industrie** sur la gravité de la situation de la sidérurgie française. Il lui rappelle que : le plan de restructuration mis en place par les pouvoirs publics faisait état de 16 200 suppressions d'emploi à la fin mars 1979, dont environ 10 000 sont réalisées à ce jour. Or une nouvelle menace non encore officiellement formulée pèse sur 10 000 à 16 000 emplois ; les mines de fer, de leur côté, débauchent également plus vite que prévu : 1 500 emplois seront supprimés en 1978, alors que les estimations rendues publiques annonçaient 2 800 suppressions d'emploi en six ans.

Dans ces conditions, M. Michel Rocard demande au ministre de l'Industrie quelles mesures sont prévues pour répondre aux préoccupations de ce secteur fondamental de l'économie, particulièrement dans les domaines suivants : politique de réemploi comportant en particulier l'élaboration d'un programme de développement de l'industrie mécanique lourde, établi en coordination avec nos partenaires du Marché commun ; réduction de la durée du travail, en particulier par la mise en œuvre de la cinquième équipe, pour satisfaire aux exigences du travail continu ; politique audacieuse de la recherche en ce qui concerne la valorisation des minerais comme les produits finis ; structuration de l'action commerciale à l'exportation.

Affaires étrangères (relations franco-algériennes).

405. — 20 avril 1978. — M. Mayoud rappelle à M. le ministre des affaires étrangères qu'au mois de février dernier, le Président de la République avait émis le souhait qu'une dimension nouvelle soit donnée aux rapports que la France entretient avec l'Algérie. Il avait aussi notamment indiqué l'esprit des principes qui devaient présider et contribuer au renouvellement de ces liens : 1^o le respect et l'indépendance de part et d'autre ainsi que de tous les droits qui s'y rattachent ; 2^o la non-ingérence dans les affaires des uns et des autres ; 3^o l'équilibre des droits et des devoirs des deux nations dans le respect des règles du droit international. Cette déclaration, M. le ministre, a suscité de grands espoirs de part et d'autre de la Méditerranée. Faut-il rappeler l'importance de ces relations et notamment les liens culturels, économiques et commerciaux existant entre les deux pays ? Il y a là deux nations qui se font face et entretiennent des relations étroites qui se traduisent par la présence d'un grand nombre d'Algériens en France, et en Algérie d'un nombre important de coopérants et d'enseignants. Nous avons en outre des échanges économiques importants. Ainsi, pour l'année 1977, la France a accru de 28 p. 100 ses exportations en Algérie et ses achats de produits algériens ont atteint le chiffre de 4 milliards en 1976. L'Algérie a conclu pour deux milliards de francs de contrats avec des firmes françaises en 1977 (au lieu de 1,7 milliard en 1976). Certes ces chiffres sont en baisse (7 milliards en 1975), mais la France demeure un partenaire très important puisqu'elle est le premier fournisseur et le troisième client. Nous avons enfin des diplomates qui traitent des mêmes sujets et en particulier les problèmes importants posés par la sécurité dans le bassin occidental de la Méditerranée et le nord-ouest de l'Afrique. Si des difficultés sont intervenues au point que l'on ait pu parler pendant un temps de détériorations constantes des relations notamment en ce qui concerne les accords d'Evian, des signes particulièrement encourageants ont été enregistrés de part et d'autre au sujet de l'avenir et du développement des liens qui unissent les deux pays. M. Mayoud souhaiterait donc que M. le ministre lui indique la part que compte prendre la France pour contribuer à promouvoir un renouveau de la coopération entre les deux pays, renouveau qui suscite bien des espoirs de part et d'autre de la Méditerranée.

QUESTIONS ÉCRITES

(Art. 139 et 133 du règlement.)

Article 139 du règlement :

« 1. Les questions écrites sont rédigées, notifiées et publiées dans les conditions fixées par l'article 133. En outre, elles ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ;

« 2. Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption ;

« 3. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois ;

« 4. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois ;

« 5. Dans le cas où la question écrite est transformée en question orale, celle-ci prend rang dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 133 ;

« 6. Font l'objet d'un rappel publié au Journal officiel les questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais prévus aux alinéas 2, 3 et 4 du présent article ;

« 7. Le texte des questions écrites est reproduit dans les rappels. Il est communiqué aux auteurs des questions en même temps que le rappel leur est notifié. »

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Aide sociale aux personnes âgées (domicile de secours des retraités).

448. — 20 avril 1978. — M. Desanlis appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la famille sur la notion de domicile de secours. Actuellement les retraités recherchent de plus en plus à s'installer à la campagne pour y passer une vieillesse paisible loin des bruits et des traces de la ville. Au bout de trois mois la nouvelle commune d'implantation devient domicile de secours. Ainsi dans les communes rurales, des actifs de moins en moins nombreux doivent assister des inactifs en nombre croissant que bien souvent ils ne connaissent pas, à qui ils pourraient ne rien devoir, alors que ces retraités ont participé à l'activité d'autres communes plus importantes telles que les grandes villes et en particulier celles de l'agglomération parisienne pendant toute leur carrière professionnelle. Il lui demande s'il est possible de revoir cette notion de domicile de secours et de faire participer dans les dépenses d'aide sociale les collectivités d'origine et non pas seulement les communes de résidence de retraite.

Liban (casques bleus français).

449. — 20 avril 1978. — M. Maujouan du Gasset s'adressant à M. le ministre de la défense, rappelant la participation française dans le sud-Liban au titre de « casques bleus » demande si, contrairement à ce que laisse entendre une certaine presse, il ne pense pas opportun de limiter cette participation au contingent actuellement envoyé.

Elevage (marché du porc).

450. — 20 avril 1978. — M. Maujouan du Gasset attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, sur la dégradation du marché du porc, et lui demande ce qu'il compte faire pour limiter les conséquences désastreuses que cela entraîne pour les producteurs.

Autoroutes (liaison Nantes—Rennes).

451. — 20 avril 1978. — **M. Maujôan du Gasset** faisant état de l'importance considérable, du point de vue économique, de l'axe Nantes—Rennes demande à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** où en est le projet de l'autoroute destinée à desservir ces deux villes.

Cuir et peaux

(protection de l'industrie et du commerce de la chaussure).

452. — 20 avril 1978. — **M. Bayard** attire l'attention de **M. le ministre du commerce extérieur** sur des informations relatives au secteur de la chaussure. En effet la commission européenne aurait renforcé son système de surveillance en décidant de mettre en place des licences d'importation. Mais ces licences seraient délivrées automatiquement pour les pays d'Extrême-Orient, pour certains pays européens du Sud et de l'Est. Il apparaît d'autre part qu'au cours de ces dernières années la part des importations dans ce secteur aurait augmenté d'environ 50 p. 100. En fonction de ces éléments, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour la protection de l'industrie et du commerce français de la chaussure.

Programmes scolaires (enseignement de l'instruction civique).

453. — 20 avril 1978. — En application de l'article 28 de la loi du 5 juillet 1974, un rapport a été présenté par **M. le Premier ministre**, au Parlement, sur les mesures prises par le Gouvernement pour assurer le développement de l'instruction civique et la formation aux responsabilités du citoyen, dans l'éducation. L'instruction civique apparaît en effet primordiale aux yeux de l'ensemble de notre population et on a pu le constater à travers la dernière grande consultation électorale. **M. Bayard** demande donc à **M. le ministre de l'éducation** de lui préciser quels sont les textes qui ont pu être élaborés pour fixer les instructions pédagogiques dans les écoles de cycle préparatoire et dans les collèges, pour répondre à ce souci. Il lui demande de lui préciser en particulier les horaires et les enseignements spécifiques.

Constructions scolaires (collèges dans la région d'Ile-de-France).

454. — 20 avril 1978. — Un des problèmes les plus préoccupants pour la région d'Ile-de-France est le problème de l'équipement scolaire du deuxième degré, et, en particulier, celui du 1^{er} cycle, c'est-à-dire des collèges. Les commissions du conseil régional (éducation, finances, commission déléguée) ont à plusieurs reprises déploré la faiblesse des crédits d'Etat en la matière et aussi le fait que leur répartition tient compte principalement des orientations définies par **M. le ministre** plutôt que de l'appréciation des élus régionaux. Cette façon de procéder conduit à une répartition des crédits ne correspondant absolument pas aux besoins les plus urgents de la région d'Ile-de-France, plus particulièrement pour les départements situés dans la grande couronne. En effet, la stabilité de la population, jointe à une expansion démographique guidée par les documents d'urbanisme, démontre aisément que la construction de collèges (non pas provisoires, mais définitifs) correspond aux dispositions prises rendant l'éducation obligatoire jusqu'à seize ans et non pas à une pointe démographique passagère. Par ailleurs, un collège par canton doit, ainsi que le précisent les S.D.A.U. ou les plans d'aménagement ruraux, correspondre à un équipement minimum pour l'enseignement du second degré, premier cycle. Dans beaucoup de collèges des départements de la grande couronne (en particulier

dans celui du chef-lieu de canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines) les cours sont dispensés dans des baraques provisoires, malcommodes, se prêtant mal à la pédagogie, à la limite de la sécurité et de la salubrité, et ne correspondant pas à l'idée que l'on peut se faire d'un établissement d'enseignement et de culture pour la jeunesse. Or, les crédits d'Etat pour la construction des collèges diminuent d'année en année, il n'y a même plus de subventions pour les achats de terrains, ceux-ci étant entièrement à la charge des collectivités locales. En rappelant que la région d'Ile-de-France a compétence pour tout ce qui concourt au développement économique, social et culturel, **M. About** demande : 1^o que le conseil régional soit saisi de l'ensemble des problèmes de l'équipement scolaire du second degré ; 2^o que la dotation globale de l'Etat soit très sensiblement augmentée ; 3^o que cette dotation fasse l'objet d'un examen par les commissions du conseil régional avant d'être répartie par les soins de la commission administrative régionale ; 4^o que la possibilité d'un effort financier particulier de la région en la matière soit sérieusement envisagée sans entraîner un désengagement de l'Etat, mais pour rattraper le le plus rapidement possible un retard qui s'avère préjudiciable aux élèves et au corps enseignant.

Examens et concours (candidats de 1975 au certificat d'aptitude à l'inspection primaire).

455. — 20 avril 1978. — **M. Brunhes** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur le problème des candidats 1975 au certificat d'aptitude à l'inspection primaire. Le recrutement des candidats à ce certificat est organisé par arrêté du 20 août 1962, modifié par décret n^o 72-587 du 4 juillet 1972 qui a pris effet à compter de 1975. Les candidats à la session 1975 du C.A.I.P. n'ont pu ni conserver le bénéfice d'un succès à l'épreuve écrite de la première partie (en cas d'échec à l'oral) ni profiter du bénéfice d'un succès à la première partie de l'examen (en cas d'échec à la deuxième partie) comme cela était le cas pour les candidats des années précédentes. Aussi devant l'injustice de cette situation les candidats au C.A.I.P. réclament : l'organisation d'une session d'extinction du C.A.I.P. 1975, réservée aux lauréats partiels de cette session, ou encore l'institution d'équivalence entre épreuves du C.A.I.P. et épreuves du C.R.F.D.E.N. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre un règlement rapide de cette situation respectant le principe de l'égalité des chances.

Droits de mutation (régime applicable aux transmissions en faveur de certains enfants adoptés).

456. — 20 avril 1978. — **M. Neuwirth** rappelle à **M. le ministre du budget** qu'aux termes de l'article 786 du code général des impôts, pour la perception des droits de mutation à titre gratuit, il n'est pas tenu compte du lien de parenté résultant de l'adoption simple. Le second alinéa de l'article précise que cette disposition n'est pas applicable aux transmissions faites en faveur d'enfants issus d'un premier mariage du conjoint de l'adoptant. Il lui demande s'il faut interpréter strictement l'expression « issus d'un premier mariage ». Cet enfant peut, dans certains cas d'espèce, ne pas être réellement « issu », mais faire partie des enfants d'un précédent mariage, et ce sera le cas si cet enfant a fait l'objet d'une adoption plénière qui lui a donné tous les droits d'un enfant légitime. L'article 358 du code civil pose en effet le principe que l'adopté a, dans la famille de l'adoptant, les mêmes droits et les mêmes obligations qu'un enfant légitime. Il semble que l'enfant adopté du conjoint de l'adoptant puisse être assimilé à un enfant légitime « issu d'un précédent mariage » de ce conjoint pour l'application de l'article 786-1^o du code général des impôts. Cette adoption plénière a, au surplus,

entraîné la rupture définitive avec la famille d'origine et il serait injuste que cet enfant ne bénéficie pas pleinement, en contrepartie, des droits qu'il tient de l'article 358 du code civil. M. Neuwirth demande à M. le ministre de lui donner son point de vue sur ce point précis.

Assurances vieillesse (taux de la majoration pour enfants).

457. — 20 avril 1978. — M. Lucien Richard rappelle à Mme le ministre de la santé et de la famille que le taux de la majoration pour enfants de la pension de vieillesse du régime général de la sécurité sociale est égal à 10 p. 100 de cette pension si le bénéficiaire a eu ou élevé trois enfants ou plus. Il lui fait observer que, par contre, certains régimes de retraite, tel celui des fonctionnaires, accordent à leurs ressortissants une majoration fixée à 10 p. 100 de la pension pour trois enfants et à 5 p. 100 par enfant au-delà du troisième, sans que le montant de la pension majorée puisse excéder le montant des émoluments de base. Il lui demande s'il ne lui paraît pas équitable d'envisager, au bénéfice des retraités du régime général, une majoration de pension pour enfants à ces mêmes taux.

Délégués du personnel (S.N.I.A.S. à Blagnac [Haute-Garonne]).

458. — 20 avril 1978. — M. Ducoloné appelle l'attention de M. le ministre du travail et de la participation sur une grave atteinte au droit syndical qui vient de frapper deux délégués du travail à la S.N.I.A.S. à l'entreprise de Blagnac (Toulouse). Ces deux délégués prenaient la parole dans un atelier devant des travailleurs qui protestaient contre la sanction prise à l'encontre de l'un d'eux dont le salaire avait été amputé d'une prime. Ils ont été mis à pied pour deux jours. La direction de l'entreprise devrait s'employer à répondre aux revendications légitimes des travailleurs plutôt que de sanctionner d'une manière injustifiable des représentants du personnel dans l'exercice de leur fonction. Il lui demande les mesures d'urgence qu'il compte prendre pour que soient levées les sanctions prises à l'encontre de ces deux délégués.

Transports aériens (sécurité).

460. — 20 avril 1978. — M. Sudreau appelle l'attention de M. le ministre des transports, à la suite des circonstances tragiques ayant entraîné le décès de notre collègue André Bouloche, sur l'intérêt de l'installation obligatoire d'une balise de détresse automatique sur les avions légers de voyage. Il rappelle l'expérience concluante des autorités américaines en la matière, qui ont rendu obligatoire un tel dispositif (E. L. T. — Emergency Locator Transmitter) qui permet, par un repérage rapide des épaves, le sauvetage de vies humaines. Il souhaiterait connaître les intentions des autorités compétentes sur cette mesure susceptible de favoriser la sécurité de l'aviation.

Aide sociale aux personnes âgées (célibataires).

461. — 20 avril 1978. — M. Huguet attire l'attention de Mme le ministre de la santé et de la famille sur la situation des enfants qui sont restés célibataires et se sont dévoués pour soigner leurs parents, leur évitant ainsi d'être placés à l'hospice ou à l'hôpital et faisant par là réaliser des économies à la collectivité, et qui se retrouvent seuls, sans couverture sociale et sans retraite, au décès des parents. Il demande ce qui est prévu pour améliorer le sort de ces personnes, dans le cadre de la politique du maintien des personnes âgées au domicile.

Impôt sur le revenu (quotient familial).

462. — 20 avril 1978. — M. Huguet demande à M. le ministre du budget les raisons qui ont permis d'accorder, pour la détermination du nombre de parts entrant dans le calcul de l'impôt sur le revenu, 2,5 parts à une veuve ayant à sa charge un enfant issu de son mariage avec le conjoint décédé alors qu'une veuve ayant à sa charge un enfant non issu d'un tel mariage ne bénéficie que de deux parts ; quelles mesures d'harmonisation il envisage de prendre.

Radiodiffusion et télévision (handicapés : redevance).

463. — 20 avril 1978. — M. Fontaine demande à M. le ministre du budget s'il lui paraît normal qu'un handicapé titulaire de la carte d'invalidité délivrée par la préfecture avec indication d'un taux d'invalidité de 80 p. 100 et plus ait à régler la redevance télévision. S'il en était ainsi, à raison de la rigueur de textes existants, envisage-t-il à l'occasion de la prochaine loi de finances de faire droit à cette revendication qui revêt un caractère de justice sociale.

Départements d'outre-mer (La Réunion : receveur principal des impôts).

466. — 20 avril 1978. — M. Fontaine expose à M. le ministre du budget ce qui suit : un poste de receveur principal des impôts, étant vacant à La Réunion, plusieurs candidats postulent ce poste, ce qui est tout à fait normal et légitime. Il y a deux ans de cela, dans les mêmes circonstances, interrogé sur le point de savoir quels sont les critères retenus pour la désignation de l'heureux bénéficiaire, il lui avait été répondu « qu'il convient de tenir compte de l'ancienneté pour éviter les démêlés avec les syndicats ». Or, il apprend, de source syndicale, que cette fois, ce critère ne serait plus retenu, pour privilégier un protégé. De tels comportements au sein de la fonction publique sont inqualifiables et pour tout dire inadmissibles. D'autant que la variation dans les attitudes a pour but, avoué ou sous-jacent, d'écarter des Réunionnais, ayant titre et qualification, d'un poste de responsabilité. Il lui demande en conséquence de lui faire connaître s'il entend préempter cette affaire afin d'y prendre une décision juste et équitable.

Nationalité (ressortissants de l'Etat comorien).

467. — 20 avril 1978. — M. Fontaine expose à M. le ministre du travail et de la participation ce qui suit : les ressortissants de l'actuel Etat comorien avaient jusqu'au 31 mars 1978 pour solliciter leur intégration dans la nationalité française. M. Fontaine demande donc de lui faire connaître le nombre des requêtes reçues à cette fin et le nombre de décisions favorables prononcées.

Nationalité (ressortissants de l'Etat comorien).

468. — 20 avril 1978. — M. Fontaine expose à M. le ministre des affaires étrangères ce qui suit : les ressortissants de l'actuel Etat comorien avaient jusqu'au 31 mars 1978 pour solliciter leur intégration dans la nationalité française. M. Fontaine demande donc de lui faire connaître le nombre de requêtes reçues à cette fin et le nombre de décisions favorables prononcées.

*Transports aériens**(Air France : nomination à un poste de responsabilité).*

469. — 20 avril 1978. — **M. Fontaine** expose à **M. le Premier ministre** ce qui suit : le secrétariat aux transports, devenu le ministère des transports, a dans ses attributions, entre autres choses, la tutelle de la Compagnie nationale d'Air France. Est-il normal dans ces conditions qu'un directeur de cabinet du ministère, renonçant à ses fonctions et sans s'astreindre à une sorte de délai de viduité, puisse être nommé à un poste de responsabilité dans l'entreprise qu'en principe il est chargé de contrôler. De telles pratiques ne sont-elles pas malsaines et n'expliquent-elles pas cette mainmise de l'administration sur tous les rouages de l'Etat.

Fêtes légales (8 mai).

470. — 20 avril 1978. — **M. Jean-Pierre Cot** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** si le nouveau Gouvernement compte rétablir le 8 mai comme jour férié et chômé. Au moment où l'on constate de par le monde la résurgence de méthodes qui s'inspirent ouvertement du fascisme et du nazisme, il faut affirmer que le sacrifice des combattants anti-nazis n'a pas été vain. La célébration officielle de l'anniversaire aujourd'hui pratiquée dans les municipalités républicaines a quelque chose de honteux alors que la France devrait proclamer sa fidélité à l'idéal de la Résistance.

Juridictions du travail (secrétaires et secrétaires-adjoints des conseils de prud'hommes).

471. — 20 avril 1978. — **M. Gaillard** rappelle à **M. le ministre de l'Intérieur** la situation des secrétaires et secrétaires-adjoints des conseils de prud'hommes. La loi n° 77-1468 du 30 décembre 1977, instituant la gratuité des actes de justice devant les juridictions civiles et administratives a supprimé les émoluments que ces personnels percevaient jusqu'au 31 décembre 1977. Le décret n° 78-62 du 20 janvier 1978 prévoit en son article 7 que « jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau statut des secrétaires et secrétaires-adjoints des conseils de prud'hommes, les intéressés perçoivent un complément de rémunération compensant la perte des émoluments ». Or, jusqu'à ce jour, la perte des émoluments n'est toujours pas compensée. **M. Gaillard** demande à **M. le ministre** quelles mesures il envisage de prendre pour que soit compensée rapidement la perte des émoluments. Il lui demande également de bien vouloir lui faire connaître quelles sont ses intentions pour l'établissement du statut prévu par la loi du 30 décembre 1977 en son article 22 et qui doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 1979.

Etrangers (D. Cohn Bendit).

472. — 20 avril 1978. — **M. Evin** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur la situation de **M. Daniel Cohn Bendit**. En effet, **M. Cohn Bendit** qui a été expulsé le 24 mai 1968 a demandé à plusieurs reprises et en vain l'autorisation d'entrer sur le territoire français. Il n'a jamais été l'objet d'aucune information judiciaire et rien ne semble justifier la mesure d'expulsion et d'interdiction de séjour qui le frappe toujours. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que soit mis fin à une situation qui s'apparente au bannissement et que **M. Cohn Bendit** puisse circuler librement en France comme dans le reste du monde.

Hôpitaux (préparateurs en pharmacie).

473. — 20 avril 1978. — **M. Adrien Zeller** demande à **Mme le ministre de la santé et de la famille** si elle n'estime pas indispensable de modifier le décret n° 78-135 du 26 janvier 1978 régissant l'avancement et l'organisation de la fonction des préparateurs en pharmacie des hôpitaux afin que plus de justice à l'égard de cette profession puisse être introduite.

Bâtiment et travaux publics (paiement de la taxe pour frais aux chambres des métiers et aux chambres de commerce et d'industrie).

474. — 20 avril 1978. — **M. Zeller** expose à **M. le ministre de l'Industrie** le cas des entreprises de constructions et de travaux publics qui sont soumises à la fois à la taxe pour frais de chambre des métiers et à la taxe pour frais de chambre de commerce et d'industrie. Il lui demande s'il ne serait pas plus équitable de réformer la législation en vigueur afin que soit porté remède à cette anomalie de la double taxation.

Assurances vieillesse (taux de la majoration pour enfants).

475. — 20 avril 1978. — **M. Zeller** expose à **M. le Premier ministre** le cas des fonctionnaires retraités bénéficiant, en sus de la majoration normale de 10 p. 100 pour avoir élevé trois enfants avant le seizième anniversaire, d'une majoration supplémentaire de 5 p. 100 pour chaque enfant au-dessus du troisième. Dans le régime général de la sécurité sociale, cette majoration supplémentaire ne semble pas exister. Il lui demande si cet avantage accordé aux fonctionnaires ne devrait pas, dans un souci de justice sociale, être également accordé aux personnes du secteur privé.

Langues régionales (enseignement).

476. — 20 avril 1978. — **M. Zeller** expose à **M. le ministre de l'Éducation** l'article 12 de la loi du 11 juillet 1975 sur la réforme du système éducatif français qui prévoit qu'« un enseignement des langues et des cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité ». Il lui demande quelles initiatives il compte prendre pour que, concrètement, les objectifs de cet article puissent entrer en application.

Départements d'outre-mer (la Réunion : prix du sucre).

477. — 20 avril 1978. — **M. Lagourgue** expose à **M. le ministre de l'Agriculture** que, dans trois mois, s'ouvrira à la Réunion la campagne sucrière. Les professionnels agriculteurs et usiniers sont inquiets pour cette campagne car, en premier lieu, l'ouest et le sud de l'île subissent encore à l'heure actuelle les méfaits de la sécheresse exceptionnelle qui ne manqueront pas d'influer sur la production du secteur concerné. En second lieu, et surtout, le prix du sucre pour cette année n'est pas encore connu. Il rappelle que l'augmentation sur ce produit pour les D.O.M. n'a été que de 4 p. 100 environ pour les trois dernières années, alors que les prix de la main-d'œuvre et du transport ont augmenté dans des proportions beaucoup plus importantes. Lorsque nous constatons que l'île Maurice, voisine, a obtenu de la C.E.E. pour 1977 un prix sensiblement égal au nôtre alors que la main-d'œuvre coûte moins du tiers, que le transport et la récolte coûtent moins de la moitié, nous sommes en droit de nous poser des questions sur l'avenir

aucier du département de la Réunion, pour lequel un plan de relance est en cours avec des résultats très positifs. Il est demandé au ministre quelles mesures il compte proposer aux autorités du Marché commun pour compenser ces inégalités et quelles aides le Gouvernement envisage dans le cadre de l'aide nationale au soutien de l'économie sucrière des D.O.M. afin que les professionnels de la Réunion puissent cette année obtenir un juste prix du sucre et de la canne.

Commerçants-artisans (primes d'installation).

478. — 20 avril 1978. — **M. Maujoui** du Gasset, expose à **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** que la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat avait prévu l'attribution de primes d'installation en milieu rural et de primes d'installation en zones urbaines nouvelles ou rénovées. Ce système, qui devait prendre fin au 31 décembre 1977, a été prorogé pour une durée d'un an (décret daté du 3 mars 1978). Il lui demande si, passé 1978, il n'envisage pas de proroger d'une année supplémentaire ces dispositions qui se sont avérées fort utiles.

Conciliateurs (extension).

479. — 20 avril 1978. — **M. Maujoui** du Gasset expose à **M. le ministre de la justice** qu'une expérience a été faite de la création d'un réseau de conciliateurs dans un certain nombre de départements témoins. Ces conciliateurs étant des gens jouissant de la confiance de leurs concitoyens et dont le rôle est de tenter de résoudre à titre officieux les problèmes entre les particuliers avant tout recours à la justice. Il lui demande si, comme il le croit, l'expérience a été concluante et, dans l'affirmative, s'il compte étendre au reste des départements français cette institution originale.

Diplômes (enseignement privé).

480. — 20 avril 1978. — **M. Fonteneau** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur le fait qu'au cours de sa réunion du 4 octobre 1977, la commission des titres d'ingénieur a décidé de retirer à l'école Violet (école privée d'électricité et de mécanique industrielle) la faculté de délivrer le diplôme d'ingénieur électricien-mécanicien. Le jugement sur requête adressé le 28 octobre 1977 à l'école Violet disposait, toutefois, qu'à titre transitoire, le diplôme d'ingénieur pourrait continuer à être délivré sur proposition de l'école aux élèves entrés en section « Ingénieur » au plus tard à la date de la notification du jugement. Dans l'appel qu'elle a formé devant le conseil supérieur de l'éducation nationale, l'école Violet a exprimé le souhait que la décision de retrait de la faculté de délivrer le diplôme d'ingénieur soit différé d'un an, afin de permettre aux élèves actuellement en mathématiques spéciales de présenter un concours officiel d'entrée dans une première année « Ingénieurs » conforme aux programmes. Il lui demande donc s'il n'estime pas conforme aux intérêts des étudiants qui ont engagé

des études préparatoires à la section « Ingénieurs » de proposer au conseil supérieur de l'éducation nationale de donner une suite favorable au souhait exprimé par l'école Violet.

Territoires d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie : enseignement privé).

481. — 20 avril 1978. — **M. Pidjot** rappelle à **M. le ministre de l'éducation** qu'aux termes d'une lettre de **M. le Premier ministre** datée du 16 décembre 1977 : « si l'assemblée territoriale en formulait la demande, la loi du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privé pourrait être appliquée dans le territoire aux conditions mises au point avec le ministre de l'éducation. Une dépense d'environ 55 millions de francs pourrait ainsi se trouver transférée à l'Etat. » Pratiquement contrainte dans ces conditions d'accepter l'application de la loi du 31 décembre 1959, mais soucieuse de conserver ses prérogatives en matière d'enseignement reconnues dans le nouveau statut adopté le 16 décembre 1976, l'assemblée territoriale a demandé que les rapports entre le territoire et l'enseignement privé fasse l'objet d'une convention et a inscrit au budget un crédit de 28 millions de francs destiné à permettre l'application de cette convention. Or, la rentrée scolaire a eu lieu le 1^{er} mars 1978 sans qu'aucun crédit ait été débloqué par le ministère et l'enseignement privé ne dispose à l'heure actuelle que des dotations inscrites au budget territorial et qui seront épuisées dès le mois de mai. En conséquence, **M. Pidjot** demande à **M. le ministre de l'éducation** s'il envisage de mettre rapidement à la disposition du territoire de Nouvelle-Calédonie les sommes promises tout en respectant ses compétences en matière d'enseignement.

Territoires d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie : dépenses de santé).

482. — 20 avril 1978. — **M. Pidjot** rappelle à **M. le ministre de l'intérieur (D. T. O. M.)** que lors d'une mission de membres de l'assemblée territoriale à Paris en 1976, le Premier ministre de l'époque avait promis une subvention de 25 millions de francs au budget territorial calédonien de 1977 au titre de la participation financière de l'Etat aux dépenses de santé. L'assemblée territoriale ayant accepté cet engagement, cette subvention avait été inscrite par le haut commissaire au budget territorial. Enfin, le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer alors en fonction avait confirmé en commission des lois, en novembre 1977, que cette aide financière serait inscrite dans la loi de finances rectificative. Il lui demande en conséquence pour quelles raisons cette subvention n'a pas encore été accordée et s'il entend faire en sorte qu'elle soit rapidement mise à la disposition du territoire de Nouvelle-Calédonie.

Ministère de la défense (personnels civils).

484. — 20 avril 1978. — **M. About** attire l'attention de **M. le ministre de la défense** sur le statut des personnels civils du ministère de la défense, et lui demande s'il prévoit d'aligner dans un proche avenir le traitement des personnels civils sur celui des personnels militaires.

Ce numéro comporte le compte rendu intégral des deux séances
du mercredi 19 avril 1978.

1^{re} séance : page 1219 ; 2^e séance : page 1241.